

12 communes s'engagent
pour un **territoire durable**



2015



Rapport d'Activité
de la **Communauté de communes**
du **Golfe de Saint-Tropez**

Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez

Hôtel communautaire - 2, rue Blaise Pascal - 83310 COGOLIN

Téléphone : 04 94 55 70 30 - Fax : 04 94 54 56 39

Email : contact@cc-golfedesainttropez.fr

www.cc-golfedesainttropez.fr

Horaires d'ouverture au public :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00



Présenté au Conseil communautaire, ce rapport d'activité fait ensuite l'objet d'une communication par le Maire de chacune des communes membres, par l'intermédiaire de son Conseil municipal.



Vincent MORISSE
Président

Le mot du Président

Dans le contexte d'incertitudes et de drames que notre pays traverse aujourd'hui, la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez se montre volontaire et efficace.

Cette institution encore toute jeune bénéficie d'une mobilisation de chaque instant de la part de ses élus (41 conseillers représentant les 12 communes membres) ainsi que de ses agents. C'est d'ailleurs grâce à cette mobilisation que l'Intercommunalité fait face à l'augmentation constante des prélèvements de l'Etat.

En 2015, après seulement deux années d'existence, la collectivité a concrétisé ses engagements et réalisé des travaux sur l'ensemble de ses compétences.

Parmi eux, la signature du Contrat de Rivière qui va permettre de répondre à de grands enjeux dont la gestion des inondations. Ou encore l'adhésion au Syndicat Intercommunal de Transport et Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise (SITTOMAT) qui a pour objectif le traitement de l'intégralité des déchets ménagers dans l'unité de valorisation énergétique d'ici 2019. La liste des avancées est longue.

Le rapport d'activité qui suit en fait un inventaire particulièrement exhaustif.

La Communauté de communes poursuit donc son chemin et tout est mis en oeuvre pour qu'elle fasse bonne route.

C'est sa vocation autant que son devoir d'institution.

Vincent MORISSE

Maire de Sainte-Maxime

Président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez



Philippe LEONELLI
Vice-président

Le mot du Vice-président délégué à la communication

Des mots, des chiffres et des actes.

Le rapport d'activité 2015 reflète parfaitement le poids qu'a pris, cette dernière année encore, la Communauté de communes.

Son engagement environnemental, bien sûr, mais aussi son engagement dans le cadre de l'aménagement du territoire et du développement économique porte ses fruits : preuve en est ce document de 60 pages.

Une obligation légale pour les collectivités tout autant qu'un véritable outil en termes d'information et de communication, le rapport d'activité est une vitrine remarquable sur la somme des efforts entrepris au fil des mois par notre Intercommunalité.

Nous vous laissons en juger.

Nos remerciements à tout le personnel de la Communauté de communes qui œuvre et participe quotidiennement avec compétence à la réalisation de nos nombreuses missions.

Notre Communauté avance à grandes foulées, comme notre premier grand événement sportif de 2018 à la découverte des 12 communes du Golfe : le Marathon international du Golfe de Saint-Tropez prévu les 23,24 et 25 mars 2018.

Philippe LEONELLI

Maire de Cavalaire-sur-Mer

Vice-président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez

SOMMAIRE

1 ■ Communauté de communes: le territoire d'abord

Un acteur majeur de l'espace local	05
Ses compétences	06
L'organisation des services et les sites de travail	07
Le Président et les Vice-présidents	08
Le Conseil communautaire	09
Le territoire du Golfe de Saint-Tropez	10

2 ■ Administration générale : des moyens humains et financiers

Assemblées et commissions	13
Ressources humaines	14
Finances	16
Commande publique	18
Mutualisation des services	21

3 ■ Protection de l'environnement : une lutte de chaque instant

Prévention et gestion des déchets	23
Protection et entretien de la forêt contre les incendies	30
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	32
Actions en faveur des espaces maritimes	36
Assainissement	42

4 ■ Aménagement du territoire : un développement cohérent et maîtrisé

Stratégie et cohérence territoriale	43
Gens du voyage	44
Programme Local de l'Habitat	45
Déplacements, transports et infrastructures	45

5 ■ Développement économique : soutenir et prévoir

Tourisme et promotion du territoire	47
Agriculture, énergie	50
Emploi et formation	52

6 ■ Ressources : connaissance et transparence

Communication	55
Système d'Information géographique, informatique et téléphonie	56



Le territoire communautaire vu de Gassin

1 ■ Communauté de communes : le territoire d'abord

■ Un acteur majeur de l'espace local

Créée le 1er janvier 2013 (arrêté préfectoral du 27/12/2012), la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez associe les 12 communes du Golfe de Saint-Tropez au sein d'un « espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement ».

Sa forme juridique d'Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre lui confère le statut de collectivité territoriale indépendante financièrement des communes qui la constituent.

Son rôle est d'offrir une meilleure cohérence territoriale, une plus grande pertinence aux choix d'aménagement, de mutualiser les moyens (humains, matériels et financiers) mais aussi de parler d'une seule voix face aux partenaires que sont l'État, la Région, le Département, l'Europe etc.

En 2015, après deux ans d'existence, la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez c'est :

- **12 communes, 56 000 habitants et 43 370 hectares.**
- **9 parcs d'activités sur lesquels sont implantées 663 entreprises** (mais aussi 10,5% du nombre global des entreprises du Var (soit 8 500 entreprises d'après la Chambre de Commerce et d'Industrie - CCI).
- **70 000 logements**
- **2 millions de touristes à l'année**
- **560 restaurants**
- **40 plages**

Côté Environnement et espaces naturels, c'est :

- **6 654 hectares inscrits en zone agricole** (15,4% du territoire en 2015 pour plus de 80% de vignes)
- **1 740 hectares relevant de travaux suivis par la DFCI**
- **130 km de cours d'eau** en gestion
- **37 000 tonnes de déchets ménagers collectés** (pour 10 000 tonnes recyclables)

DFCI :
Défense de la Forêt Contre les Incendies

Ses compétences

Les compétences obligatoires

Aménagement de l'espace

- Suivi et révision du SCOT
- Elaboration du volet maritime du SCOT
- Constitution d'un observatoire communautaire
- Mise en place d'un SIG

Développement économique

- Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la collectivité
- Actions touristiques communautaires
- Actions de soutien à l'agriculture et à la pêche

Les compétences optionnelles

Protection et mise en valeur de l'environnement

- Gestion, valorisation et élimination des déchets ménagers et assimilés
- Protection et entretien de la forêt contre les incendies
- Aménagement et entretien des cours d'eau
- Actions en faveur de la protection des espaces maritimes

Politique du logement et du cadre de vie

- Réalisation d'un PLH
- Accueil des gens du voyage

Assainissement non collectif (SPANC) à compter du 1^{er} juillet 2015

Les compétences facultatives

Politique des transports et des déplacements

Actions en faveur de la formation et de l'emploi

SCOT :
Schéma de Cohérence
Territoriale

SIG :
Système d'Information
Géographique

PLH :
Plan Local de l'Habitat

SPANC :
Service Public
d'Assainissement Non Collectif



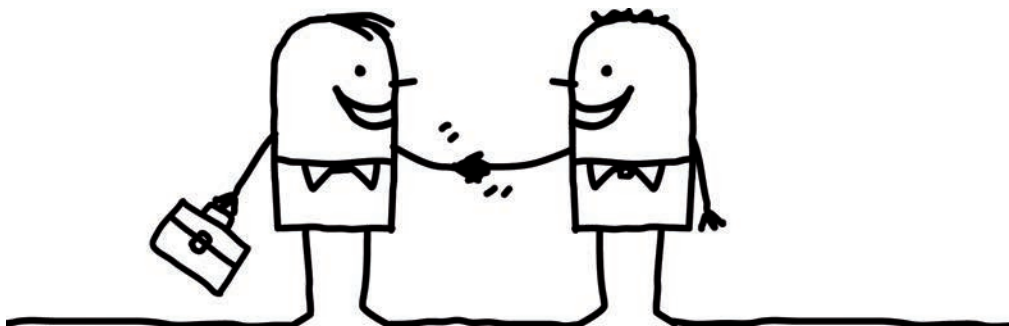
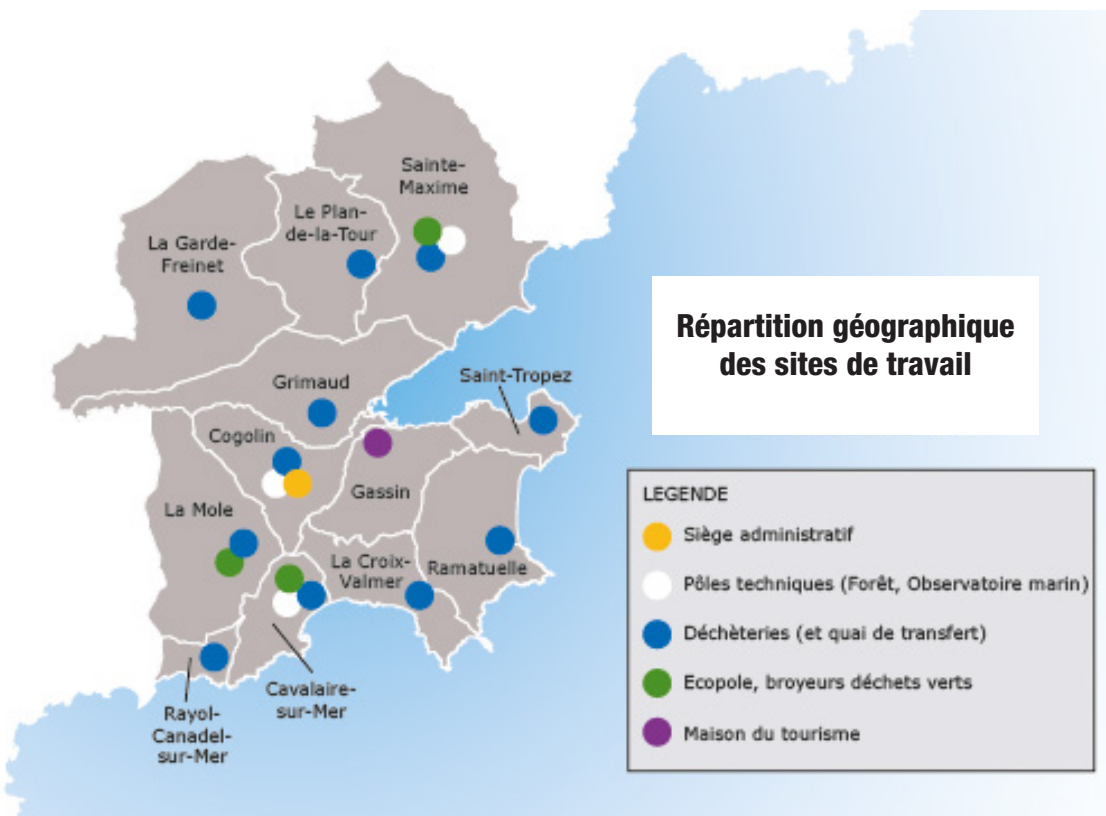
■ L'organisation des services et les sites de travail

Le siège administratif de la Communauté de communes se trouve à Cogolin.

Des pôles techniques et des sites d'exploitation sont répartis sur l'ensemble du territoire : les déchèteries, les ateliers mécaniques, l'Observatoire marin, la plate-forme des déchets verts.

L'ensemble du personnel de la Communauté de communes constitue un effectif de 121 agents et cette dernière compte 4 principaux pôles:

- Administration Générale
- Environnement
- Déchets Ménagers et Assimilés
- Assainissement



■ Le Président et les Vice-présidents

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez regroupe 12 communes.

Elle est présidée par Vincent Morisse, Maire de Sainte-Maxime, entouré des maires de l'ensemble des communes.

Sainte-Maxime



Vincent MORISSE
Président


Saint-Tropez



Jean-Pierre TUVERI
1^{er} Vice-président

Délégué aux finances

Grimaud



Alain BENEDETTO
2^e Vice-président

Délégué au développement économique, au tourisme et à l'accueil des gens du voyage

Cavalaire-sur-Mer



Philippe LEONELLI
Vice-président

Délégué à l'emploi, à la formation et à la communication

Cogolin



Marc-Etienne LANSADE
Vice-président

Délégué à l'aménagement et l'entretien des cours d'eau

La Croix Valmer



Bernard JOBERT
Vice-président

Délégué au logement et au cadre de vie

La Garde-Freinet



Jean-Jacques COURCHET
Vice-président

Délégué à l'entretien de la forêt et la protection contre les incendies

Gassin



Anne-Marie WANIART
Vice-présidente

Déléguée aux transports et déplacements


La Mole



Raymond CAZAUBON
Vice-président

Délégué aux finances

Le Plan-de-la-Tour



Florence LANLIARD
Vice-présidente

Déléguée à l'aménagement du territoire

Ramatuelle



Roland BRUNO
Vice-président

Délégué au littoral et à l'Observatoire marin

Rayol-Canadel-sur-Mer



Jean PLÉNAT
Vice-président

Délégué à la gestion des déchets ménagers et assimilés

■ Le Conseil communautaire

Le Conseil communautaire est l'organe délibérant de la Communauté de communes.

Son rôle est similaire à celui du conseil municipal, mais à l'échelle de l'intercommunalité.

Il est composé de 41 élus municipaux désignés lors du scrutin des municipales (depuis 2014) pour les communes de plus de 1000 habitants.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la représentation des communes au sein du Conseil communautaire est définie en fonction de la population.

Suite aux élections partielles de 2015 dans la ville de La Croix Valmer, la répartition des sièges a été modifiée. Le Conseil communautaire est donc ainsi constitué :

Délégués communautaires par commune

Sainte-Maxime : 11 délégués

- Vincent Morisse, Maire
- Charles Pierrugues
- Jeanne-Marie Cagnol
- Nathalie Dantas
- Patrice Amado
- Thierry Gobino
- José Leclere
- Hélène Bernardi
- Pierre-Yves Tierce
- Michèle Dallies
- Michel Faccin
- Eric Masson
- Laëtitia Picot
- Ernest Dal Soglio
- Valérie Robin
- Jonathan Laurito
- Renée Falco
- René Le Viavant

La Croix Valmer : 2 délégués

- Bernard Jobert, Maire
- Muriel Lecca-Berger

La Garde-Freinet : 1 délégué

- Jean-Jacques Courchet, Maire

Gassin : 2 délégués

- Anne-Marie Waniart, Maire
- Robert Pesce

La Mole : 1 délégué

- Raymond Cazaubon, Maire

Le Plan-de-la-Tour : 2 délégués

- Florence Lanliard, Maire
- Frédéric Bransiec

Ramatuelle : 1 délégué

- Roland Bruno, Maire

Rayol-Canadel-sur-Mer : 1 délégué

- Jean Plenat, Maire

Saint-Tropez : 3 délégués

- Jean-Pierre Tuveri, Maire
- Sylvie Siri
- Frank Boumendil

Grimaud : 3 délégués

- Alain Benedetto, Maire
- Anne Kiss
- François Bertolotto

Cavalaire-sur-Mer : 5 délégués

- Philippe Leonelli, Maire
- Céline Garnier
- Jean-Luc Laurent
- Sylvie Gauthier
- Farid Benalikhoudja

Cogolin : 9 délégués

- Marc-Etienne Lansade, Maire
- Audrey Troin

Le Conseil communautaire se réunit en moyenne tous les deux mois. Ces séances sont publiques.

Les délibérations et les comptes rendus sont consultables au siège de la Communauté de communes et téléchargeables sur le site web : www.cc-golfedesainttropez.fr.



Cavalaire-sur-Mer

7 167 Cavallairois
Mairie - Place Benjamin Gaillard
83240 CAVALAIRE SUR MER
Tél. : 04 94 00 48 00
www.cavalaire.fr



Cogolin

11 339 Cogolinois
Mairie - Place de la République
83312 COGOLIN
Tél. : 04 94 56 65 56
www.cogolin.fr



Gassin

2 887 Gassinnois
Mairie - Place de la Mairie
83580 GASSIN
Tél. : 04 94 56 62 00
www.mairie-gassin.fr



Grimaud

4 145 Grimaudois
Mairie - Rue de la Mairie
83310 Grimaud
Tél. : 04 94 55 69 00
www.mairie-grimaud.fr



La Croix Valmer

3 653 Croisiens
Mairie - 102 rue Louis Martin
83420 LA CROIX VALMER
Tél. : 04 94 55 13 13
www.lacroixvalmer.fr



La Garde-Freinet

1 846 Fraxinois
(plus communément appelés Gardois)
Mairie 83680 LA GARDE FREINET
Tél. : 04 94 55 21 00
www.lagardefreinet.fr

Le territoire du Golfe de Saint-Tropez



**QUELQUES
CHIFFRES CLÉS**

56 000 habitants
 Jusqu'à **300 000** résidents
 au plus fort de la période estivale
430 km² de surface totale
334 km² de surface forestière
103 km de littoral



La Mole

1 214 Molois
 Mairie - Place de la Mairie
 83310 LA MOLE
 Tél. : 04 94 40 05 80
www.mairie-lamole.fr



Le Plan-de-la-Tour

2 892 Plantourians
 Mairie - Place Foch
 83120 Le Plan-de-la-Tour
 Tél. : 04 94 55 07 55
www.leplandelatour.net



Ramatuelle

2 166 Ramatuellois
 Mairie 83350 RAMATUELLE
 Tél. : 04 98 12 66 66
www.ramatuelle.fr



Rayol-Canadel-sur-Mer

725 Rayolais
 Mairie - Place Giudicelli - RD 559
 83820 RAYOL CANADEL SUR MER
 Tél. : 04 94 15 61 00
www.rayol-canadel-sur-mer.fr



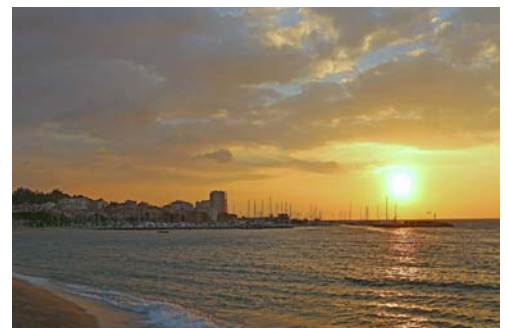
Saint-Tropez

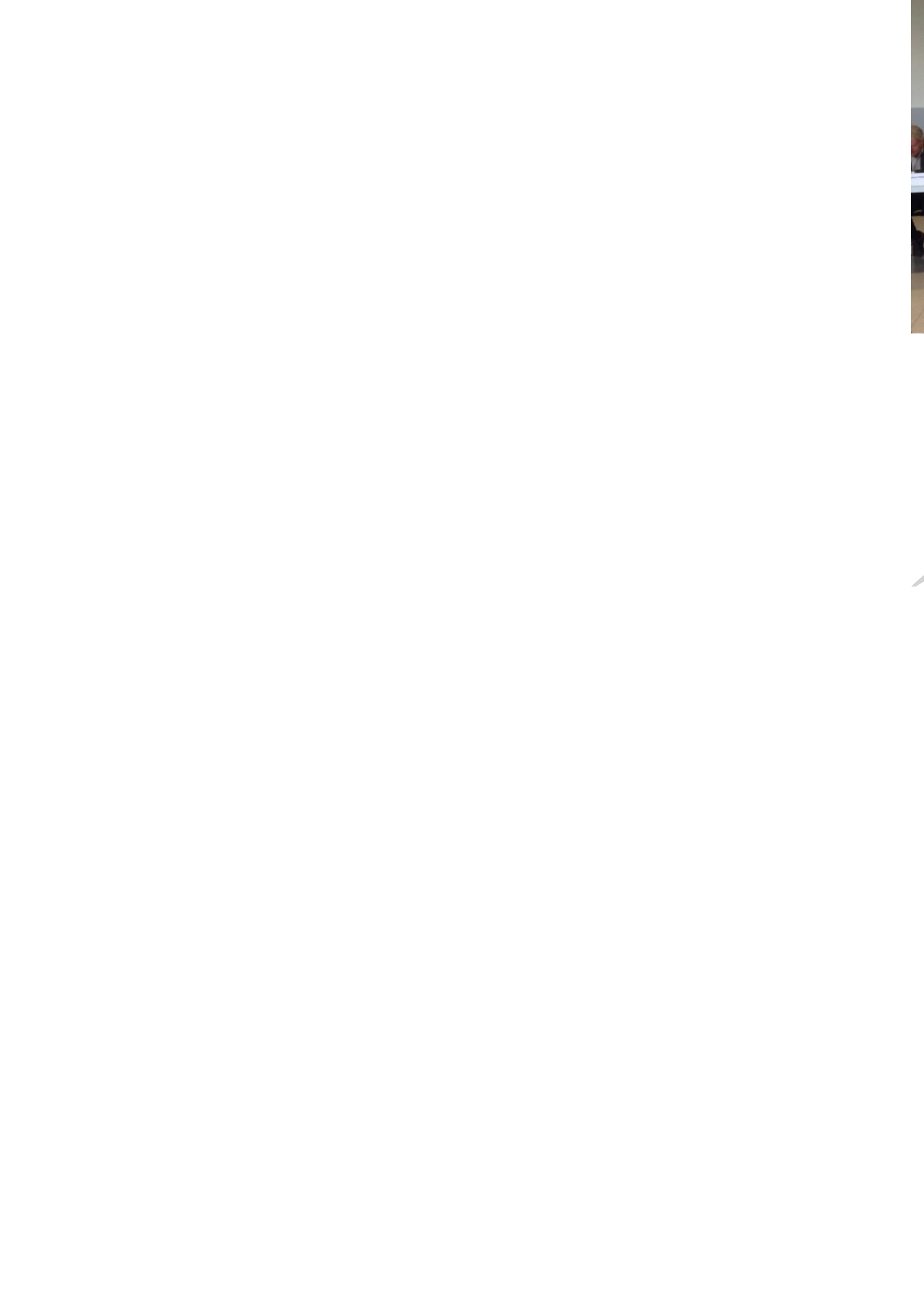
4 525 Tropéziens
 Mairie - 2 Place de l'Hôtel de Ville
 83990 Saint-Tropez
 Tél. : 04 94 55 90 00
www.saint-tropez.fr



Sainte-Maxime

13 991 Maximois
 Mairie - Boulevard des Mimosas
 83120 Sainte-Maxime
 Tél. : 04 94 79 42 42
www.ville-sainte-maxime.fr







Séance du Conseil communautaire du jeudi 12 novembre 2015

2 Administration générale : les moyens humains et financiers

■ Assemblées et commissions

7 Conseils communautaires

Les 11 février, 18 et 27 avril, 17 juin, 23 septembre, 12 novembre et 10 décembre 2015.

9 Bureaux communautaires

Les 26 février, 16 avril, 11 mai, 4 juin, 31 août, 10 septembre, 27 octobre, 2 et 30 novembre 2015.

182 délibérations

182 délibérations ont été votées en Conseil communautaire.

Commissions et réunions

- Finances (2 commissions) : 29 janvier et 17 avril 2015
- Déchets Ménagers et Assimilés (3 commissions) : 20 et 28 avril 2015, 18 juin 2015 (sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) / 27 janvier 2015 (Commission Consultative des services Publics Locaux)
- Forêt (2 commissions) : 12 mai et 24 septembre 2015, une visite sur le terrain avec élus, pompiers, partenaires, techniciens et financeurs le 10 juin 2015
- Cours d'Eau (3 commissions) : 17 mars, 10 avril et 22 septembre 2015 et 5 comités de pilotage
- Développement économique (2 commissions) : février et novembre 2015
- Évaluation des actions transversales (2 réunions) : 12 avril et 19 novembre 2015
- Comités techniques (4 réunions) : 22 janvier, 9 avril, 12 juin et 3 novembre 2015

Budget 2015

de l'Administration générale

Fonctionnement :

4 743 579,99 €

Investissement : 74 404,51 €

Gestion du courrier

■ Courriers arrivée : 7874

■ Courriers départ : 1981



Conseil communautaire du 18 avril 2015 et désignation de 9 Vice-présidents

■ Ressources humaines

L'évolution des effectifs

Dans la continuité de l'année 2014, 2015 a connu une poursuite très marquée de la réorganisation des services, avec **121 agents au 31 décembre 2015 pour 105 agents au 1er janvier 2015.**

Parmi les **recrutements**, il y a eu **6 contrats aidés** (3 à l'Administration générale et 3 aux DMA), **3 CDD** (remplacements de congé maternité), **6 créations de poste** (mutations, intégrations directes) ainsi qu'**1 transfert de compétence** pour le SPANC.

En 2015, 6 agents sont en disponibilité pour convenances personnelles.

La masse salariale représente 17,63 % des dépenses de fonctionnement réelles, soit 1 % de moins qu'en 2014: cette baisse est due à la réduction de la mise à disposition des agents des communes membres dans le cadre de la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Au 31/12/2015

- 121 agents (46 femmes, 75 hommes)
- Moyenne d'âge : 43,93 ans (43,24 ans chez les femmes, 44,25 ans chez les hommes)
- 5 agents à temps partiel
- 3 agents en congé maladie longue durée

La gestion des compétences

Dans le domaine de la **formation**, l'accent a été mis sur les formations en **INTRA - formations organisées en délocalisées à la Communauté de communes** - ainsi que sur la formation des agents en déchèteries.

Le budget voté en 2015 pour ces formations obligatoires s'élève à 36 000 € .

On peut ainsi relever les inscriptions suivantes: 9 agents en formation CACES, 16 agents en EPAME, 8 agents en SST, 3 agents en SIS MARCHÉS, 8 agents en CHSCT mutualisée avec la commune de Gassin, 19 agents en Bureautique Word Excel, 7 agents en Rédaction des actes, formation mutualisée avec la commune de Cogolin.

CACES : Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité

EPAME : École Préparatoire aux Métiers de l'Environnement

SST : Sauveteurs Secouristes du Travail

SIS MARCHÉS : premier groupe Français dédié à la gestion des achats et marchés publics

CHSCT : Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail



Des agents communautaires lors d'une réunion syndicale au second semestres 2015

Finances

Dépenses et recettes 2015

La majeure partie des dépenses de la Communauté de communes - à hauteur de 80% - est consacrée, comme en 2014, à l'amélioration du cadre de vie de la population.

Le recours à l'emprunt est stable et très faible (2%) malgré une baisse considérable en 2015 des dotations et subventions qui ne représentent plus que 2% des recettes réelles contre 11% en 2014 (hors opérations non ventilables). Sur le montant des dépenses 2015 relatives aux Moyens Généraux, 2 518 855 € sont consacrées au FPIC (la contribution au redressement des finances publiques s'élève à 688 810 €). Plus de la moitié des recettes provient des taxes (TEOM et taxes ménagères).

FPIC :

Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

TEOM :

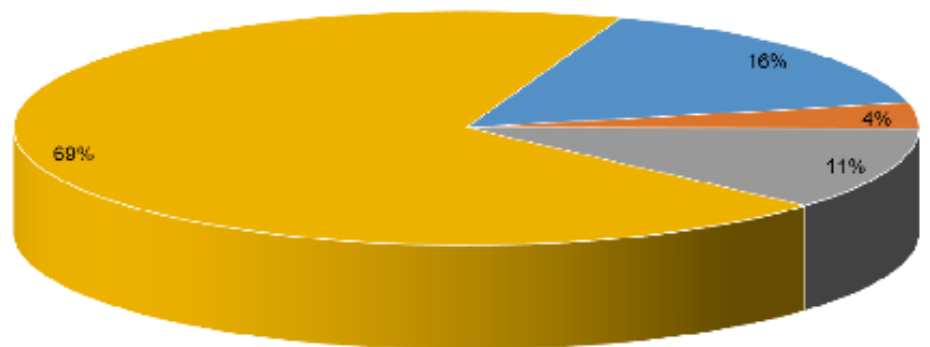
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TCTVA :

Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée

DÉPENSES 2015 *

- Moyens Généraux : 5 132 277 €
- Développement économique : 1 158 241 €
- Protection de l'environnement : 3 637 236 €
- Cadre de vie : 22 060 818 €



RECETTES 2015 *

- TEOM : 21 595 524 €
- Emprunts : 700 000 €
- Impôts et taxes : 7 395 185 €
- FC IVA : 636 199 €
- Produits des services : 2 191 457 €
- Dotations et subventions : 828 641 €
- Autres produits : 173 797 €

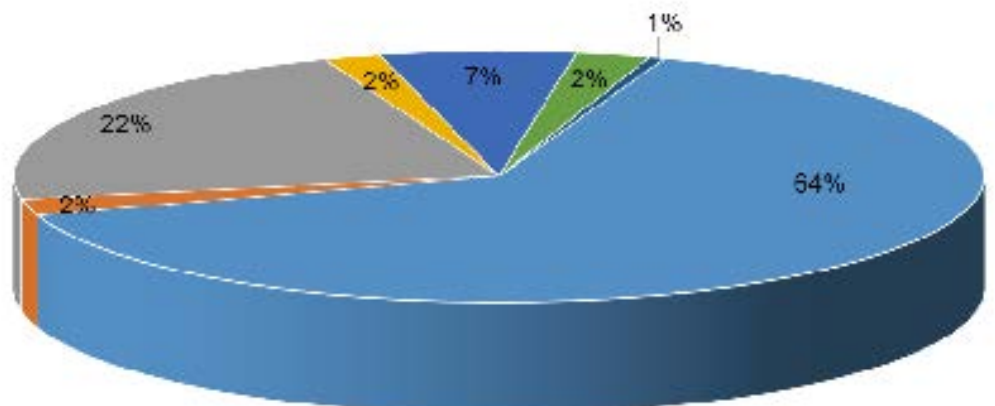


Tableau : Compte administratif 2015*

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	29 469 691€	32 764 163€
Investissement	2 831 334€	2 321 218€
TOTAL	32 301 025€	35 085 381€

* comprenant les restes à réaliser et les excédents cumulés.

* hors opérations d'ordre (amortissements)

État de répartition de la TEOM

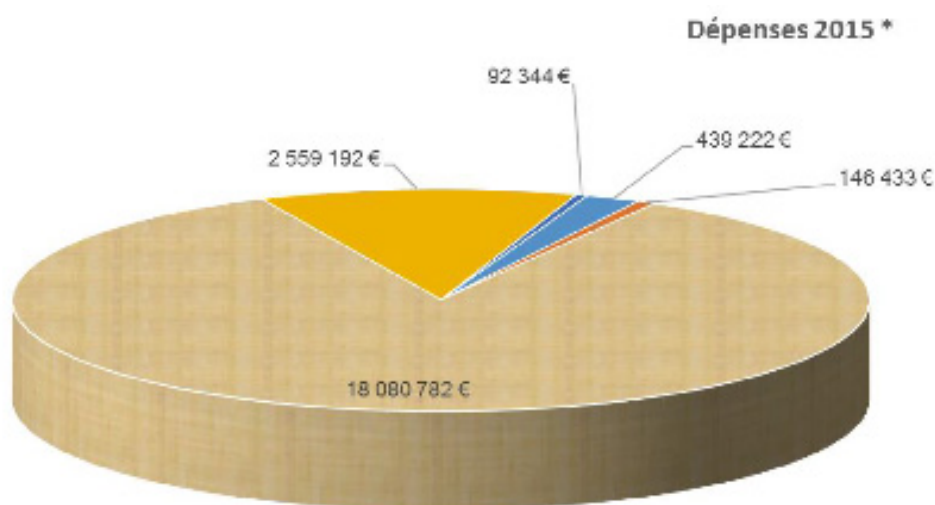
L'état de répartition de la TEOM est un état spécial, annexé aux documents budgétaires, qui regroupe les dépenses et recettes relatives au service des **Déchets ménagers et assimilés** ainsi que des déchets verts.

La TEOM est la principale recette des DMA avec un montant de 21 595 524€.

Le service DMA représente deux tiers des dépenses réelles de la Communauté de communes.

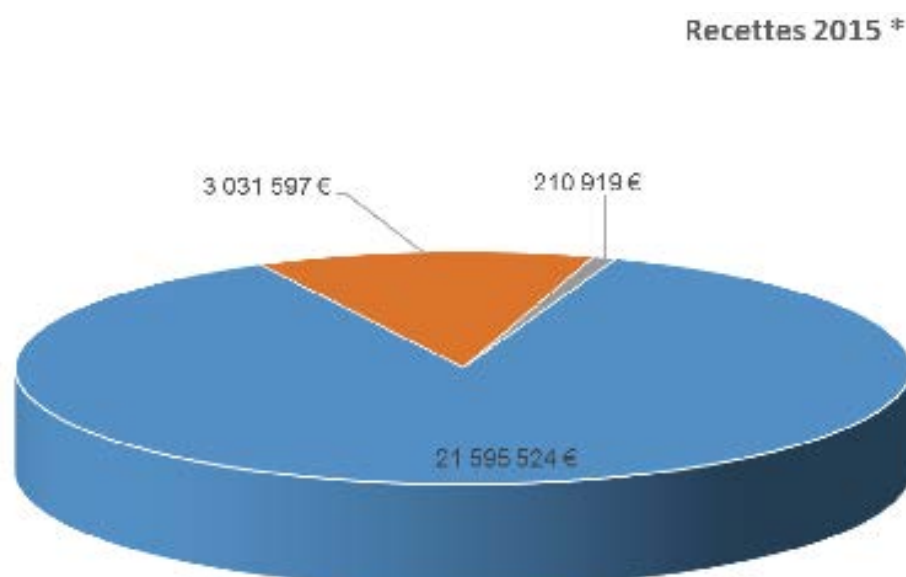
DMA :

Déchets Ménagers et Assimilés



Total des dépenses 2015:
21 317 973 €

- Acquisitions d'immobilisations : 2,06 %
- Remboursement d'emprunt : 0,68 %
- Charges à caractère général : 84,81 %
- Charges de personnel : 12 %
- Autres charges : 0,42 %



Total des recettes 2015:
24 838 040 €

- Recettes issues de la TEOM : 86,95 %
- Autres recettes de fonctionnement : 12,21 %
- Dotations et participations : 0,85 %

* hors opérations d'ordre (amortissements)

A noter

L'encours de la dette de la Communauté de communes est **classé à 100 % dans la classe A1 de la Charte de bonne conduite** dite « Charte Gessler ».

La classe A1 regroupe les produits simples notamment ceux à taux fixes et taux variables simples

État des emprunts et de la dette

L'encours de la dette au 31 décembre 2015 s'élevait à **2 264 589,98 €** pour une durée de vie moyenne de 8 mois.

L'encours de la dette est constitué de **12 emprunts**, dont :

- 10 emprunts intégrés dans le passif de la Communauté des communes lors de sa constitution, dans le cadre des transferts de compétences par les communes et la dissolution de plusieurs syndicats intercommunaux.
- 2 emprunts ont été contractés par la Communauté de communes.

Répartition de l'encours de la dette

Désignation	Encours au 01/01/2015	Remboursement du capital en 2015	Encours au 31/12/2015
Emprunts transférés	1 216 424	236 524	979 900
<i>Déchets ménagers et assimilés</i>	<i>803 880,78</i>	<i>146 433,34</i>	<i>657 447,44</i>
<i>Cours d'eau</i>	<i>8 788,88</i>	<i>8 788,88</i>	<i>0</i>
<i>Forêts</i>	<i>311 460,82</i>	<i>64 554,31</i>	<i>246 906,51</i>
<i>Administration générale</i>	<i>92 293,52</i>	<i>16 747,47</i>	<i>75 546,05</i>
Emprunt direct CCGST	758 571,44	173 881,46	1 284 689,98
<i>Emprunt globalisé 2013</i>	<i>758 571,44</i>	<i>126 428,56</i>	<i>632 142,88</i>
TOTAL	1 974 995,44	410 405,46	2 264 589,98

Sur les 12 emprunts constituant l'encours de la dette au 31 décembre 2015, seul 1 emprunt est à taux variable simple avec un encours de 166 133,33 € au 31/12/2015.

Le taux d'intérêt moyen de la dette au 31 décembre 2015 est de 2,925 %.

■ Commande publique

Le service Commande publique - gestionnaire de l'ensemble des marchés publics ainsi que les achats à partir de 10 000 € - a lancé **51 marchés** dans le courant de l'année 2015.

- Cours d'eau : 14 marchés
- Administration générale : 9 marchés
- Observatoire marin : 8 marchés
- Déchets Ménagers et Assimilés : 7 marchés
- Forêt : 4 marchés
- Ateliers : 7 marchés
- Aménagement du Territoire : 1 marché
- Programme Local de l'Habitat : 1 marché

Budget 2015

de la Commande publique :
(insertion publicitaire)

Fonctionnement : 13 965,60 €

Investissement : 14 223,12 €

Objet des marchés publics conclus en 2014

Pour plus de détails, consulter le tableau récapitulatif des marchés publics conclus en 2015 sur www.cc-golfedesainttropez.fr

■ Marchés de travaux

de 20 000 à 89 999,99 euros HT

Service Cours d'Eau :

- Réalisation de travaux topographiques sur le bassin versant de la Giscle
- Travaux de restauration de berge par génie civil et génie mixte du Préconil, du Bouillonnet, de l'Avelan, du Saint-Pierre et du Bourrian sur les communes de Sainte-Maxime, Gassin et Grimaud (deux lots)

Administration Générale :

- Travaux d'amélioration thermique de l'hôtel communautaire (3 lots)

de 90 000 à 5 185 999 euros HT

- Travaux de traitement des atterrissements pour la restauration des capacités d'écoulement des cours d'eau du territoire du Golfe de Saint-Tropez
- Travaux de Défense Forestière contre l'Incendie (4 lots)
- Travaux de restauration de berge par génie civil et génie mixte du Préconil, commune de Sainte-Maxime

■ Marchés de fournitures

de 0 à 19 999,99 euros HT

Service Cours d'Eau :

- Fourniture d'un véhicule neuf ou d'occasion récent

Administration Générale :

- Acquisition de pneumatiques pour l'ensemble du parc automobile de la Communauté de communes et prestations connexes
- Fournitures administratives (2 lots)

de 20 000 à 89 999,99 euros HT

Administration Générale :

- Acquisition de pneumatiques pour l'ensemble du parc automobile de la Communauté de communes et prestations connexes

de 90 000 à 999,99 euros HT

Administration Générale :

- Acquisition de carburant à la pompe par cartes accréditatives (2 lots)

de 207 000 euros HT et plus

Déchets Ménagers et Assimilés :

- Fourniture d'outils pour le compostage et l'affinage des déchets verts, des déchets de bois et du chêne liège décheté

Administration Générale :

- Accord cadre (multi-attributaires) pour la fourniture et l'acheminement en électricité et services associés

AMO : Assistant à Maîtrise d'Ouvrage

■ Marchés de services

de 0 à 19 999,99 euros HT

Déchets Ménagers et Assimilés :

- Accompagnement opérationnel à la mise en place de la redevance spéciale pour les déchets verts non ménagers
- Location de bacs de rétention pour cuves à huiles des déchèteries

Observatoire Marin :

- Analyse de la qualité des eaux de baignade
- Surveillance de l'herbier de posidonie
- AMO réalisation études préalables aménagement de dispositif d'ancrage biologique pour unités de grande plaisance baie de Pampelonne

Cours d'Eau :

- Mise en place d'un réseau de suivi des débits et précipitations sur le bassin versant du Préconil
- Recensement des enjeux situés dans la zone inondable du Préconil et de ses affluents

Aménagement du Territoire :

- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation de marchés d'électricité

de 20 000 à 89 999,99 euros HT

Déchets Ménagers et Assimilés :

- Mise en sécurité des déchèteries communautaires
- Entretien et maintenance du mobilier de collecte de type ÉCOBAC

Observatoire Marin :

- Mise en place et dépose d'un dispositif d'ancrage écologique pour le balisage
- Accompagnement de la communication des campagnes de sensibilisation Écogestes méditerranée et Inf'eau mer
- Aménagement des sites de plongée
- Étude de faisabilité économique et juridique d'une zone de mouillage et d'équipement léger adaptée aux unités de grande plaisance dans la baie de Pampelonne

Cours d'Eau :

- Mise en place et dépose d'un réseau de suivi des débits et précipitations sur le bassin versant du Préconil
- Étude de restauration hydromorphologique du Préconil et de ses affluents
- Élaboration d'un nouveau plan de gestion des ruisseaux de la baie de Pampelonne
- Élaboration du nouveau plan de gestion des cours d'eau du bassin versant du Préconil

PLH et Gens du Voyage :

- Gestion administrative et financière de l'aire des gens du voyage de Cogolin
- Étude, assistance et élaboration du PLH

SCOT :

- Élaboration et mise en oeuvre du plan d'association, de concertation et de communication du Schéma de Cohérence Territoriale du Golfe de Saint-Tropez

de 90 000 à 206 999,99 euros HT

Observatoire Marin :

- Étude de dimensionnement des mouillages écologiques destinés aux unités de grande plaisance dans la baie de Pampelonne incluant des opérations de reconnaissance géotechnique

Atelier :

- Prestations de réparation pour le parc de véhicules et matériel de la Communauté de communes (7 lots)

Cours d'Eau :

- Étude hydraulique et définition d'un programme d'interventions pour la réduction des risques en place et dépose d'un réseau de suivi des débits et précipitations sur le bassin versant du Préconil
- Étude hydraulique et hydromorphologique, définition du schéma d'aménagement des bassins versants de la Giscle, du Bélieu et du Bourrian

de 207 000 euros HT et plus

Déchets Ménagers et Assimilés :

- Collecte des déchets non dangereux et des encombrants ménagers sur la commune de Cavalaire-sur-Mer
- Transport et traitement des déchets non dangereux

■ Mutualisation des services

Prévu par la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, le schéma de mutualisation est, en 2015, une nouvelle étape de structuration des intercommunalités.

La Communauté de communes doit, pour la durée du mandat, établir des liens administratifs entre elle et les communes qui la composent.

Avec le partage comme philosophie, après avoir vu son rôle et ses missions précisées dans le détail en décembre 2014, ce premier schéma assoit aujourd'hui ses bases.

Ce dernier a déjà permis de créer de nombreux liens entre les communes et l'Intercommunalité. Avec la maîtrise financière pour maître-mot, ce projet d'administration partagée est un outil polyvalent qui peut être utilisé dans des domaines aussi divers que variés : la seule constante reste l'efficacité du service rendu aux collectivités locales.

Chaque partenariat est formalisé. La mise en commun des moyens est globale et évolutive d'une année sur l'autre.

Trois procédures de mutualisation ont vu le jour en 2015 :

- **La mise à disposition de services** : elle vise à limiter l'accroissement des ressources humaines de chaque collectivité concernée mais aussi à valoriser les compétences professionnelles déjà disponibles au sein des équipes de ces administrations

La gestion des espaces littoraux est concernée (préparation du balisage des plans d'eau avant l'été par exemple), tout autant que la gestion des espaces forestiers (travaux destinés à lutter contre le risque incendie), la valorisation des espaces agricoles (terrains en friche...), la réalisation de cartographie numérique (géolocalisation des réseaux pluviaux), les travaux des services

2015 : Mutualisation des services

- Une quinzaine d'agents concernée
- + de 400 heures facturées
- 17 000€ de montant financier



Mutualisation des biens

- 4,5 journées de mise à disposition d'un bateau
- + de 60 heures d'utilisation de tracteur forestier au profit des communes



Groupement de commande

- convention entre l'Intercommunalité, Gassin et la Garde-Freinet pour l'assistance à l'achat d'électricité





Communication autour des consignes de tri élargies à tous les emballages plastiques

3 ■ Protection de l'Environnement : une lutte de chaque instant

■ Prévention et gestion des déchets

L'une des missions principales de la Communauté de communes est d'assurer la «Protection et la mise en valeur de l'Environnement» dans laquelle s'inscrit la compétence « Gestion, valorisation et élimination des déchets ménagers et assimilés ».

Cette dernière implique :

- la collecte des déchets ménagers et assimilés, dont la collecte organisée des encombrants
- le tri, le transport et la valorisation des déchets ménagers et assimilés, des encombrants, des déchets des commerçants et des déchets verts
- la gestion des déchèteries, des aires de stockage des déchets verts et des recycleries
- le broyage, le transport et le traitement des déchets verts collectés sur le territoire de la communauté. La vente de compost et la redistribution ou vente d'objets recyclés
- la gestion d'un quai de transit, regroupement ou tri des déchets non dangereux,
- l'élimination des déchets ultimes
- l'étude et réalisation de tout service et de tout équipement en matière de tri, de valorisation ou d'élimination des déchets ménagers et assimilés ainsi que la réalisation de tout service et de tout équipement en matière de tri, de valorisation ou d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Organisation générale

La prise en charge des déchets

En 2015, 83 235 tonnes de déchets ont été prises en charge par les services de la Communauté de communes (déchets verts traités par l'Écopôle de la Mole compris).

Budget 2015

(y compris Déchets verts)

Dépenses de fonctionnement (y compris les dépenses de personnel) : 21 203 836,35 €

Dépenses d'investissement : 643 042,16 €

Recettes de fonctionnement : 24 739 301,56 €

Recettes d'investissement : 594 114,12€

Pour en savoir plus

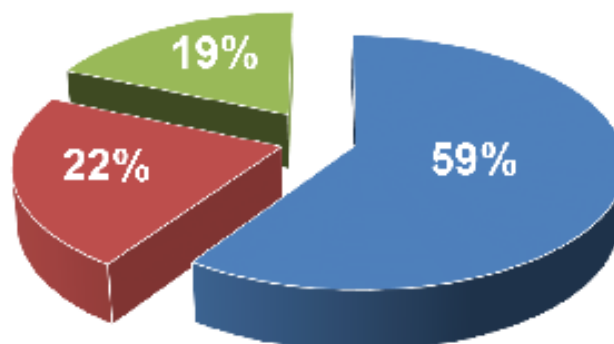
Consulter le RAPPORT ANNUEL sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (en téléchargement sur www.cc-golfedesainttropez.fr).

OMR : Ordures ménagères et résiduelles

On observe une très légère diminution de la production de déchets en 2015 (-0,5% par rapport à celle de 2014) avec la répartition suivante :

- **49 442 tonnes de déchets collectés** (dont 37 925 tonnes d'OMR, 5 023 tonnes d'emballages en mélange, 4 746 tonnes de verre et 820 tonnes de carton professionnel...)
- **18 408 tonnes issues des déchèteries**
- **12 438 tonnes de déchets verts traités par l'Écopôle de la Mole**
- **2 970 tonnes de déchets verts traités par Pizzorno à Cabasse**

Répartition des types de déchets 2015



■ DMA collectés ■ Déchets issus des déchèteries ■ Déchets verts

- Au fil des ans, la production d'OMR ne cesse de diminuer : entre 2014 et 2015, la diminution est de 3,3%, soit 1 285 tonnes.
- Quant à la somme des tonnes d'emballages - particuliers et professionnels confondus - on observe pour ces mêmes années une augmentation de 17,6%, soit 10 748 tonnes produites en 2015 contre 9 135 tonnes en 2014.
- Les tonnages de verre et emballages collectés sont également en hausse en 2015 avec 4 746 tonnes de verre produites contre 4 481 tonnes en 2014 (+ 5,9%) et 5 023 tonnes d'emballages produites contre 3 966 tonnes en 2014 (+ 26%).

La mise en oeuvre et le déploiement de dispositifs de collecte facilitant le geste de tri de l'habitant a eu un impact très bénéfique sur les tonnages d'emballages collectés.

- Enfin, les tonnages de DV traités sont en augmentation entre 2014 et 2015 (+ 2,1%) puisque 12 438 tonnes sont entrés à l'Écopôle en 2014 contre 13 629 tonnes en 2015.

Impacts de la saisonnalité

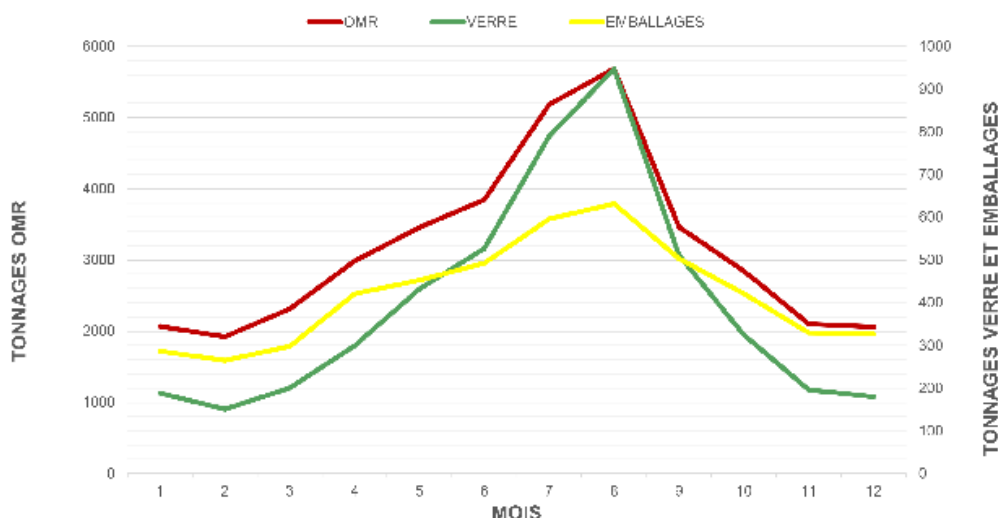
Le pic de la fréquentation estivale se traduit par un pic de production de déchets : cette problématique est structurante, notamment en matière d'équipements et de traitement.

L'augmentation est moins marquée durant juillet et août pour ce qui est de la production d'emballages ce qui tendrait à prouver que les visiteurs trient moins bien les emballages.

En 2015 est observée une amélioration de la production estivale de multimatériaux.

DV : Déchets verts

COMPARAISON DES PROFILS DE PRODUCTION MENSUELLE 2015



OMR :
Ordures Ménagères
Résiduelles

SITTOMAT :
Syndicat Intercommunal de
Transport et Traitement des
Ordures Ménagères de l'Aire
Toulonnaise

RS : Redevance Spéciale



Le SITTOMAT à Toulon

Evènements marquants de 2015

- À Cavalaire-sur-Mer, la collecte en régie directe a pris fin le 3 mai 2015 et le contrat de collecte a débuté le 4 mai 2015.
- Au Plan-De-La-Tour, l'ancien marché de collecte et traitement ayant pris fin le 31 août 2015, un nouveau marché lie la commune à l'Intercommunalité depuis le 1^{er} septembre.
- Des barrières et garde-corps ont été posés dans les déchèteries afin de garantir la sécurité des usagers et des agents.
- La deuxième campagne de caractérisation des OMR (impact du tourisme, part des matériaux évitables, compostables et recyclables, évolution mensuelle des tonnages collectés par commune etc.) a eu lieu en janvier 2015 et la restitution de cette dernière en mars.
- La collectivité a été retenue suite à l'appel à candidature national pour l'extension des consignes de tri du plastique lancée par Éco-Emballages.
- En matière de traitement, deux projets structurants ont été menés simultanément :
 - une Délégation de Service Public pour la mise en oeuvre d'un équipement de prétraitement sur le site de la Mole d'une durée de 12 ans avec pour objectif la réduction des tonnages destinés à l'élimination
 - une étude de faisabilité pour l'adhésion au SITTOMAT avec pour objectif le traitement de l'intégralité des OMR produites dans l'unité de valorisation énergétique d'ici 2019 (l'adhésion prend effet au 1^{er} janvier 2016).
- Faisant suite à la délibération du 10 décembre 2014, la **Redevance Spéciale** est harmonisée et étendue à l'ensemble du territoire de la Communauté de communes dès 2015 : les déchets des professionnels sont collectés via le service public et chaque professionnel assujetti paye une redevance fixée en fonction du volume et de la nature des déchets produits.

En mars 2015, 4 agents commencent à enquêter sur le terrain et, dès le mois de juin, l'enquête est étendue aux professionnels autres que les bâtiments publics.

Cette liste comprend plus de 4 100 redevables. Un premier flyer est réalisé (voir ci-dessous).

Le 12 novembre 2015, une délibération définit et précise quels professionnels sont soumis - ou non - à la RS ainsi que les conditions d'exonération de **TEOM**, le règlement de la RS et la convention.



LES CHIFFRES 2015

Nombre de professionnels redevables :
132 administrations
et bâtiments publics
1 044 professionnels

Nombre de redevables enquêtés:
70% des bâtiments publics
33% des professionnels privés

Projets en cours et actions à venir

Les projets en cours

- Collecte : développement des collectes sélectives dans les communes dont les performances ne sont pas optimisées, extension des consignes de tri du plastique et communication associée, ajustement des fréquences au regard des besoins spécifiques de chaque secteur
- Déchèteries : règlement intérieur en cours d'élaboration
- Traitement : adhésion au SITTOMAT, fin de contrat du site d'exploitation de la Mole, nouveau contrat d'exploitation et marché de travaux lancés par le SITTOMAT
- Redevance Spéciale : Mise en oeuvre de la RS pour les administrations, campings et gros producteurs sur le territoire communautaire

Les actions à venir

Étude d'optimisation du fonctionnement des collectes, déploiement des actions de communication relatives à l'extension des consignes de tri, mise en oeuvre de panneaux point de regroupement et déchèteries, édition du journal du tri, mise en oeuvre du programme de travaux pour l'optimisation et la réhabilitation des déchèteries, aménagement du site de la Mole en partenariat avec le SITTOMAT pour le traitement de toutes les ordures ménagères à l'Usine de Valorisation Énergétique ...

Les différents modes de collecte

Les habitants du territoire sont collectés en porte à porte, en point de regroupement et en apport volontaire selon les communes et les flux :

- **Ordures Ménagères Résiduelles :**

- Porte à porte : Sainte Maxime, Grimaud, Gassin, Saint-Tropez, Cavalaire-sur-Mer
- Points de regroupement : Cogolin, La Croix Valmer, La Mole, Le Plan-De-La-Tour, Ramatuelle, Rayol-Canadel-sur-Mer, Cavalaire-Sur-Mer, La Garde-Freinet, Sainte-Maxime, Grimaud, Gassin, Saint-Tropez.

- **Collecte sélective :**

- Porte à porte : Sainte-Maxime, Grimaud, Cavalaire-Sur-Mer, Saint-Tropez
- Points de regroupement : Cogolin, La Croix Valmer, La Mole, Le Plan-De-La-Tour, Rayol-Canadel-sur-Mer, Cavalaire-sur-Mer, La Garde-Freinet, Saint-Tropez, Grimaud, Sainte-Maxime
- Points d'apport volontaire : Cavalaire-sur-Mer, Gassin, Ramatuelle, Grimaud, La Garde-Freinet, Sainte-Maxime, Saint-Tropez

- **Encombrants :**

- Porte à porte : Cavalaire-sur-Mer, Cogolin, Grimaud, Gassin, La Croix Valmer, La Garde-Freinet, la Mole, Le Plan-De-La-Tour, Rayol-Canadel-sur-Mer, Saint-Tropez, Sainte-Maxime, Ramatuelle.
- Apport en déchèterie : Cavalaire-sur-Mer, Cogolin, Grimaud, Gassin, La Croix Valmer, La Garde-Freinet, la Mole, Le Plan-De-La-Tour, Ramatuelle, Rayol-Canadel-sur-Mer, Saint-Tropez, Sainte-Maxime.

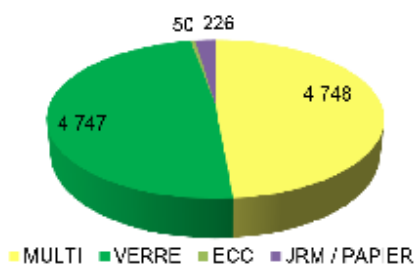
Traitement et valorisation

Le réseau des déchèteries

La Communauté de communes exploite 10 déchèteries sur l'ensemble de son territoire, à savoir :

- les déchèteries de Cavalaire, Cogolin, Grimaud, La Croix Valmer, La Garde Freinet, Le Plan de la Tour, Rayol-Canadel-sur-Mer, Ramatuelle, Saint-Tropez et Sainte-Maxime

Collecte sélective particuliers (en tonnes)



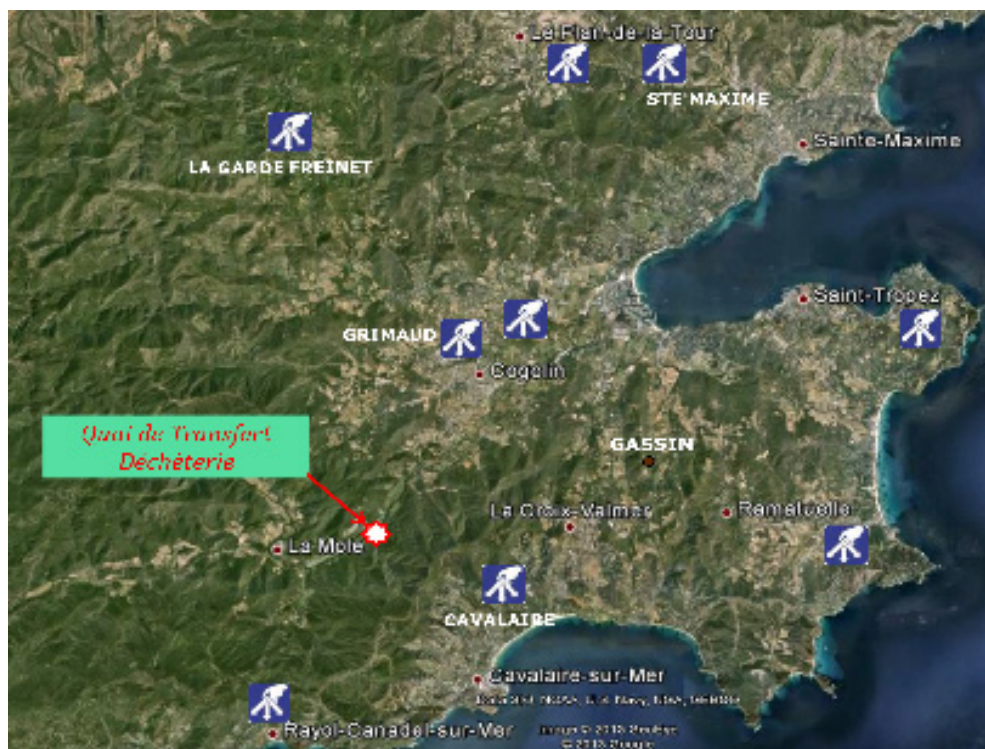
ECC : Entrepasage colis compactés

JRM : Journaux, revues, magazines

- la plateforme de broyage de déchets verts à Cavalaire-sur-Mer
- la plateforme de compostage des déchets verts à la Mole (**Ecopôle**)

Par ailleurs, deux installations sont exploitées pour le compte de la Communauté de communes par un prestataire :

- Quai de transit des ordures ménagères résiduelles (OMR) exploité par le groupe Pizzorno à La Mole
- Une déchèterie exploitée par le groupe Pizzorno à La Mole



Implantation des déchèteries

La répartition du traitement des déchets issus des déchèteries se fait comme suit :

- 49% sont valorisés
- les 51% restant sont éliminés dans des installations agréées



Entrée du centre de tri avec les recyclables en mélange



Sortie du centre de tri avec les balles de matériaux triés

Traitement des valorisables par les centres de tri

Durant l'année 2015, ce sont **5 023 tonnes de recyclables (hors verre) qui ont été triées, en aval de leur collecte, par le centre de tri.**

Les déchets issus des collectes sélectives sont pris en charge par le centre de tri en contrat avec la collectivité.

Retenue par Éco-emballages, au cours du second semestre 2015 et suite à l'appel à candidature pour l'extension des consignes de tri du plastique au périmètre communautaire, la collectivité a bénéficié de soutiens de manière rétroactive à compter du 1^{er} janvier 2015 (les consignes de tri élargies sont quant à elles étendues à l'ensemble de la collectivité le 1^{er} janvier 2016).

Le transit des OMR est organisé comme suit :

- Acheminement après collecte vers le quai de transit intercommunal de la Mole, géré par délégation par l'entreprise Pizzorno, pour 8 communes (Cavalaire-sur-Mer, Cogolin, La Croix Valmer, Gassin, la Mole, Ramatuelle, Le Rayol-Canadel-sur-Mer, Saint-Tropez) : **23 708 tonnes d'OMR sont concernées en 2015** (24 167 tonnes avec les apports des particuliers)
- Acheminement après collecte vers le quai de transit privé de la société Nicollin pour 3 communes (Grimaud, la Garde-Freinet et Sainte-Maxime) : **12 761 tonnes d'OMR sont concernées en 2015**
- Acheminement direct après collecte vers l'ISDND du Balançon au Cannet-des-Maures pour la commune du Plan-De-La-Tour : **1 456 tonnes d'OMR sont concernées en 2015**

Le traitement des OMR est donc essentiellement réalisé par stockage en ISDND.

Une partie des tonnages est traitée par incinération avec cogénération de chaleur et électricité par l'Unité de Valorisation Énergétique de Toulon - SITTOMAT afin de combler les vides de four de l'incinérateur, notamment en basse saison : **4 035 tonnes d'OMR ont ainsi été traitées en 2015.**

Encombrants et végétaux

- Les encombrants des communes de Cogolin, La Croix Valmer, Gassin, la Mole, Ramatuelle, et Saint-Tropez transitent par le quai de transfert de la Mole.
Ceux des six autres communes sont évacués vers l'ISDND.
La totalité des tonnages est traitée par stockage en ISDND : 8 092 tonnes ont ainsi été dirigées vers les centres de stockage en 2015.
- Les végétaux transitent par la plateforme de broyage située à Cavalaire-sur-Mer, exploitée en régie par la Communauté de communes : 6 471 tonnes ont transité par le site en 2015.

Exploité en régie pour la valorisation des végétaux et produits forestiers, l'Écopôle de la Mole a reçu 12 438 tonnes de déchets verts sur la même période. Ces derniers sont transformés en compost, utilisable en agriculture et vendu pour fertiliser les sols.



Le criblage permet d'obtenir le tas de compost

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

Prévention et communication

De nombreuses mesures environnementales et de prévention ont été prises durant l'année 2015.

Ainsi, la prévention, la sensibilisation et la communication en direction de tous les publics avec pour objectif la baisse des tonnages des OMR et l'augmentation du taux de valorisation (développement des filières etc.) ont été prioritaires.

Les actions des Ambassadrices du Tri

- Public scolaire : 26 classes (de la maternelle au lycée) ont été sensibilisées, soit plus de 700 élèves.
- Public périscolaire : 3 centres aérés et un centre de formation
- Les professionnels : 2 réunions publiques et porte-à-porte : + de 2 000 professionnels concernés
- Les administrations : 6 interventions (60 agents concernés)
- Les vacanciers : 7 interventions dans les clubs enfants campings (130 enfants concernés)
- Les administrés : stands, assemblées générales, réunions publiques, marchés, manifestations etc., soit plus de 2 300 personnes concernées.



Les Ambassadrices du Tri en pleine opération «sensibilisation» avec les enfants



Stand des Ambassadrices du Tri sur le marché du Plan-De-La-Tour

Les documents de communication

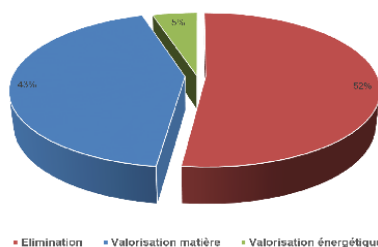
Exemples de documents de communication : guide du tri (ci-dessous) et flyer sapins de Noël (ci-contre).

Les indicateurs environnementaux

Afin de relier les sites communautaires (déchèteries ...) aux installations de traitement, 784 592 litres de gasoil ont été consommés en 2015.

Concernant la répartition des modes de traitement des déchets du territoire, **43% ont été dirigés vers une valorisation matière et organique**, **5% vers une valorisation énergétique** et **52% ont été éliminés sans valorisation**.

Répartition des modes de traitement des déchets du territoire



Budget 2015

du service Forêt :

Fonctionnement : 516 937,24 €

Investissement : 113 028,71 €

Subventions reçues
(Fonctionnement) :

115 425,54 €

Subventions reçues
(Investissement) :

321 667,49 €

PIDAF : Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

Sylvopastoralisme : Mode de gestion des milieux naturels qui a recours à l'élevage extensif (pâturage) pour entretenir un équilibre entre la forêt et les prairies

DFCI : Défense de la Forêt Contre les Incendies

Interface : Zone de contact entre des espaces naturels combustibles et des systèmes urbains

OLD : Obligation Légale de Débroussaillage

DDTM : Direction départementale des Territoires et de la Mer

Zone d'Appui : Zone d'appui à la lutte contre les incendies

Natura 2000 : Réseau regroupant l'ensemble des sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages

Protection et entretien de la Forêt contre les Incendies

La Communauté de communes élabore et met en oeuvre la politique de valorisation et de protection de la Forêt.

La gestion des Plans Intercommunaux de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier en fait partie, au même titre que le sylvopastoralisme et la réalisation de travaux complémentaires au PIDAF.

Les programmes de travaux sont définis annuellement dans le cadre du Comité de Massif, en partenariat avec :

- le SDIS,
- la DDTM,
- la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- le Département (Var).

Les missions

■ Élaboration et mise en œuvre de la politique de valorisation et de protection de la forêt, dont la gestion des PIDAF :

- Création et mise aux normes des ouvrages stratégiques créés pour lutter contre les incendies (en conformité avec les normes définies par la Délégation à la Protection de la Forêt Méditerranéenne). Les ouvrages doivent posséder des pistes, points d'eau, aires de retournement, signalétique adaptée etc.
- Maintien en conditions opérationnelles des ouvrages par l'entretien tous les 4 ans des zones d'appui, la réfection régulière des pistes, le repositionnement et l'entretien des citernes et barrières DFCI, la mise à jour de la signalétique.

■ Sylvopastoralisme, qui permet :

- Une complémentarité entre les activités d'élevage et l'entretien des «coupures de combustibles» permettant aux pompiers d'intervenir en sécurité
- Une convention de pâturage en sous-bois pour la défense forestière contre l'incendie

■ Élaboration de servitudes DFCI pour assurer la pérennité des axes stratégiques

■ Travaux d'interfaces complémentaires au PIDAF, définis annuellement par le Conseil communautaire

■ **Mutualisation** : lorsque l'intérêt communautaire n'a pas suffi au niveau d'exigence de certaines communes, la régie du service Forêt réalise des travaux complémentaires par le biais d'une convention de mise à disposition de services d'utilité commune

■ **Veille juridique** avec mise à jour de la base de données cartographiques concernant les OLD à partir des informations transmises par les communes.

■ Organisation de visites de chantiers avec les élus, de réceptions de travaux, de comités de massifs avec les partenaires techniques et financiers

■ **Définition de préconisations environnementales** avec la Réserve Naturelle Nationale, les naturalistes (pour la tortue d'Hermann) ou encore la DDTM (pour Natura 2000).

■ Rencontre avec les propriétaires forestiers et le monde sylvicole (ASL, ONF etc.)

Les moyens

Le service a 9 agents à sa disposition (2 responsables de secteurs, 1 agent administratif et 6 agents techniques) ainsi que 9 machines spécifiques pour la réalisation des différents travaux (4 tracteurs forestiers, 2 épareuses, 1 chargeur à chenille et 2 pelles mécaniques).



Le sylvopastoralisme

Les travaux réalisés en 2015

■ Les travaux d'intérêt communautaire

Réalisations 2015



396,40 hectares de travaux en zones d'appui
(dont 210 ha de maintien en conditions opérationnelles et 90 ha d'amélioration pastorale)
(63 % des travaux ont été effectués en régie et 37% par des entreprises)



179,20 km de travaux de piste
(90% des travaux ont été effectués en régie, 10% par des entreprises)

Projets 2016



561,70 hectares de travaux en zones d'appui



126,76 km de travaux de piste

Côté citernes, 7 unités ont été déplacées : 4 via la régie et 3 par des entreprises.

■ Les travaux hors intérêt communautaire

Ils concernent tous des travaux de mutualisation et ont nécessité 139 heures de débroussaillage et 20 heures de maîtrise d'oeuvre.



En haut à gauche : Un tracteur forestier en plein travail de débroussaillage

En haut à droite : les ânes d'un éleveur maximois en train de pâturer

En bas à gauche : le responsable du secteur nord devant une piste rénovée destinée à faciliter l'accès aux secours



Un agent entretenant sa machine en forêt

LES CHIFFRES 2015

Surface du PIDAF : **1 740 hectares**

Linéaire de piste : **300 kilomètres**

Budget 2015

des Cours d'eau :

Fonctionnement :

296 830,86 €

Investissement :

1 488 948,55 €

Subventions (Fonctionnement) :

40 118,86 €

Subventions (Investissement) :

323 515,40 €

PAPI : Programme d'Action de Prévention des Inondations

Ripisylve : entretien des berges, restauration

Cinétique des crues : relatif au mouvement, à la vitesse de celles-ci

PLS : Plans Communaux de Sauvegarde

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Au travers des actions engagées par le service Cours d'Eau, la Communauté de communes poursuit deux objectifs complémentaires : la réduction des conséquences des inondations et l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Dans ce but, les actions se structurent autour d'un double dispositif de gestion des cours d'eau, à savoir le Contrat de rivière et le PAPI.

En 2015, les missions portées par la collectivité se sont donc étoffées sur les cours d'eau définis d'intérêt communautaire, notamment par l'adoption en Conseil communautaire daté du 15 décembre 2015, de nouvelles missions :

- Animation territoriale relative au Contrat de Rivière et au PAPI
- Engagement des études destinées à mieux comprendre le fonctionnement global des cours d'eau
- Mise en oeuvre des travaux de restauration de la ripisylve définis dans les programmes déclarés d'intérêt général
- Mise en oeuvre des travaux d'aménagement de berges permettant la restauration écologique des rivières ou rendus nécessaires suite à une crue, dans le cadre de l'intérêt général
- Surveillance / conseils aux administrés et communication sur le thème des milieux aquatiques
- Assistance technique aux communes pour la prévision des crues, la gestion de crise et la prévention des inondations dans le cadre des opérations de gestion concertée par le Contrat de Rivière et le PAPI (*lire ci-dessous*).

Prévision des crues, gestion de crise et prévention des inondations

Cette nouvelle compétence implique une surveillance et une prévision des crues par la poursuite du suivi hydrométéorologique en temps réel (un suivi des phénomènes météorologiques a été instauré).

Mais aussi la mise en place : d'équipements pour améliorer les connaissances sur la cinétique des crues (**6 stations de suivi des hauteurs d'eau ont été installées sur le territoire**), de moyens efficaces pour prévenir la population en cas de risques pour les communes qui le souhaitent, d'une assistance dans l'élaboration ou la révision - notamment - de PLS, d'une cellule d'expertise technique du risque inondation.

Cette dernière permet d'aider les communes à anticiper les débordements des cours d'eau et leurs conséquences.



Station de mesure

Contrat de Rivière de la Giscle et des fleuves côtiers du Golfe de Saint-Tropez

La signature

Le 27 octobre 2015 a officiellement été signé le Contrat de rivière de la Giscle et des fleuves côtiers du Golfe de Saint-Tropez en présence des représentants de l'État, de l'Agence de l'Eau, de la Région et du Conseil départemental ainsi que des maires du territoire.

Ce contrat permet le déclenchement de **68 actions au sein des collectivités du Golfe de Saint-Tropez pour un montant de 38,8 M€ de 2015 à 2017.**



Signature du Contrat de Rivière de la Giscle et des fleuves côtiers du Golfe de Saint-Tropez le 27 octobre 2015

Les enjeux

En tant qu'outil opérationnel de gestion des cours d'eau, le dispositif va permettre de répondre aux grands enjeux relatifs à :

- la qualité des eaux,
- la gestion des inondations,
- la gestion de la ressource quantitative en eau et la restauration et préservation des milieux naturels,
- la gestion des eaux côtières et maritimes,
- la communication autour de la sensibilisation à une culture locale des cours d'eau (la Giscle, le Préconil, le Bourrian et le Bélieu sont ainsi concernés).

Le partenariat

Le Contrat de rivière est également un contrat technique et financier, signé entre 15 maîtres d'ouvrage, des particuliers et des acteurs socio-économiques locaux ainsi que les partenaires financiers.

2015 : les premières actions

- lancement de l'étude hydraulique et hydromorphologique de la Giscle, du Bourrian et du Bélieu,
- achèvement de l'étude hydromorphologique du fleuve Préconil : elle a permis de définir les problématiques du fleuve (ensablement etc.) et les solutions à apporter à celles-ci,
- achèvement de l'étude sur la valeur patrimoniale du Préconil (flore et faune ont été identifiées pour une meilleure prise en compte dans l'élaboration des travaux...),
- recrutement d'une chargée de mission «qualité et ressource en eau» avec l'appui de l'Agence de l'Eau,
- lancement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'accompagnement de la collectivité dans la mise en oeuvre du programme de restauration de la Garde,



Crue de novembre 2011

Assec : Période pendant laquelle un cours d'eau est dépourvu d'écoulement

- mise en oeuvre d'un suivi des assecs au cours de la période estivale sur les cours d'eau de la Giscle et la Mole,
- poursuite des travaux d'entretien des rivières et d'aménagement de berges sur le bassin versant du Bourrian et du Béliou.

L'ensemble de ces actions réalisées ou démarrées en 2015 permet à la Communauté de communes de bénéficier d'aides financières.

Programme d'action de prévention des inondations du Préconil

Le Programme d'action de prévention des inondations du Préconil (PAPI) est un outil technique et financier visant à réduire les risques d'inondations et les conséquences dommageables pour les personnes, les biens, les activités économiques et l'environnement, à l'échelle d'un bassin versant.

En 2015, on parle encore de PAPI d'intention puisqu'il s'agit d'une démarche d'études en vue de la réalisation de travaux conditionnée par les aides financières de l'État.

Le PAPI d'intention concerne deux communes : Plan-De-La-Tour et Sainte-Maxime. Il comporte une vingtaine d'actions pour un montant d'un peu moins de 2 M€ et poursuit les objectifs suivants :

- l'amélioration et le partage de la connaissance des mécanismes d'inondation,
- la définition des actions à conduire - et de manière concertée - afin d'améliorer la protection contre les inondations,
- le renforcement de la culture du risque sur l'ensemble du territoire au travers d'actions de prévention et de sensibilisation au risque inondation.

Les actions de 2015

- 4 stations de mesures des hauteurs d'eau en temps réel ont été installées pour permettre le suivi des débits et précipitations sur le bassin versant du Préconil
- une étude hydraulique a été réalisée et le schéma d'aménagement global du fleuve Préconil et de ses affluents a été défini
- les enjeux situés dans la zone inondable du Préconil et de ses affluents ont été recensés



Cartographie du recensement des enjeux

Le Comité de pilotage s'est réuni le 8 janvier et le 15 décembre 2015 afin d'obtenir validation des choix techniques ou stratégiques proposés au terme des études réalisées.

Travaux de restauration de la ripisylve

Travaux d'entretien tous bassins

Ces travaux ont pour objectifs de restaurer la qualité des milieux aquatiques (rajeunissement des boisements) et de réduire les risques de formation d'embâcles.

Sur l'année 2015, les travaux suivants ont été réalisés en période hivernale :

- sur le bassin versant de la Giscle : 19 km de cours d'eau,
- sur le bassin versant du Préconil : 10,5 km de cours d'eau,
- sur le bassin versant du Bourrian et du Béliou : 6,8 km de cours d'eau.

Le montant de l'ensemble des travaux s'élève à 336 000 €.



Entretien des cours d'eau



Les agents

Travaux de restauration de berges

Travaux de confortement de berges suite à la crue du 27 novembre 2014

La crue du 27 novembre 2014 avait engendré de très nombreux problèmes de stabilité des berges sur les bassins du Préconil, de la Gisle et du Bourrian. Après les travaux d'urgence réalisés pour un montant de 220 000€, un aménagement de berges a été effectué dès 2015 pour un montant de 390 000€



État de la berge dans la zone des Moulins: après la crue de 2014 (à gauche) et après les travaux (à droite)

Cette crue aura généré au total un coût direct de 610 000€ de travaux pour l'intercommunalité.

Travaux de restauration des ruisseaux de la baie de Pampelonne

Il n'a pas été possible de réaliser de travaux du fait de l'absence de validation du dossier.

L'élaboration du plan de gestion de la végétation a néanmoins été réalisée en 2015 pour s'achever en 2016.

La surveillance, les conseils et la communication

Suivi hydrométéorologique

Le contrat passé avec la Société PREDICT permet notamment aux 12 communes de bénéficier d'une assistance personnalisée 7j/7 pour anticiper les phénomènes pluvieux intenses et les phénomènes d'inondation.

Surveillance des cours d'eau

En 2015, les différents cours d'eau du territoire ont été régulièrement arpentés afin de déceler toutes les anomalies (pollutions, remblaiements et travaux interdits, embâcles nécessitant une intervention rapide etc.)

Conseils aux riverains

Les techniciens du service sont régulièrement amenés à conseiller les riverains des cours d'eau sur les moyens d'entretenir ces derniers.

Communication

L'organisation de la cérémonie du Contrat de rivière, la mise en ligne de la plateforme internet spécifique à la gestion des milieux aquatiques (cc-golfedesainttropez.fr/noscoursdeau/) et la prévention des inondations ou encore la parution de nombreux articles dans la presse locale et dans le magazine de l'Agence de l'Eau sur le projet de restauration de la Garde font partie des opérations phares en termes de communication.

Dans un autre registre, une réunion d'information avec le monde agricole sur les possibilités d'entretien des berges construites de concert avec les services de l'État et la Chambre d'Agriculture du Var s'est également tenue en mai 2015.



Travaux d'urgence d'enlèvement d'embâcles

Embâcle : Accumulation de végétaux ou matériaux apportés par l'eau



Remblai le long de la Gisle au lieu dit du Peyron

Budget 2015

de l'Observatoire marin :

Fonctionnement : 526 495,98 €

Investissement : 193 065,74 €

Subventions (Fonctionnement) :

144 094,18 €

Subventions (Investissement) :

67 458,05 €

ZIEM : Zone d'Interdiction aux

Engins Motorisés

ZRUB : Zone Réservée Uniquement

aux Baigneurs

AOT : Autorisation d'Occupation

Temporaire

AIS : Automatic Identification

System = Système d'Identification

Automatique

ZMEL : Zones de mouillages et

d'équipements légers

■ Actions en faveur des espaces maritimes

Après une année de «rodage» - le service Espaces Maritimes / Observatoire Marin a assis ses modalités d'intervention en 2015.

En plus des volets Observation / Acquisition des connaissances, Gestion / Aide à la gestion et Sensibilisation / Communication, le service a également élaboré un document cadre pour la période 2015-2020.

Observation / Acquisition des connaissances

Suivi des pressions et impacts sur le milieu aquatique

La Communauté de communes bénéficie d'un système étoffé d'information sur l'eau relatifs aux pressions et impacts. Ce système s'articule entre autres autour :

- Des patrouilles d'acquisition de données (sites de plongée, plaisance, pêche, transport maritimes etc.) dont : 35 patrouilles (24 au départ des Marines de Cogolin et 11 au départ de Cavalaire-sur-Mer), 361 signaux de pêche relevés, 74 balisages relevés (23 bouées de 300 mètres et extrémités de chenaux, 32 bouées de ZIEM et 19 bouées de ZRUB), 43 bouées d'AOT relevées sur Ramatuelle, une gestion de 85 AOT sur l'Escalet
- Des photos aériennes et un survol ULM : 2 campagnes de survol ont eu lieu les 2 et 15 août 2015 sur l'ensemble du territoire communautaire
- Des relevés relatifs au trafic marin : 775 pointages AIS ont été effectués entre juin et septembre 2015
- Une plongée de surveillance des émissaires des stations d'épuration de Sainte-Maxime et de Saint-Tropez
- Un relevé des AOT individuelles sur le site de Capilla (au nord de Pampelonne) : relevé GPS des bouées et corps-morts présents sur le site dans le cadre de futurs contrats Natura 2000
- Une enquête grande-plaisance sur le site de Pampelonne concernant le projet de mise en place d'une ZMEL : 70 enquêtes auprès des équipages de grande plaisance ont été réalisées courant 2015



Pression de la plaisance dans la baie de Pampelonne

Suivi des enjeux environnementaux

Suivi environnemental du mouillage organisé à Cavalaire-sur-Mer (convention de mutualisation)

Le 4 septembre 2015 a eu lieu le suivi de fin de saison estivale de la ZMO avec prélèvement de sédiments et suivi des macro-déchets

Élaboration d'un protocole pour le suivi environnemental nécessaire au renouvellement de l'autorisation de rejet de la station d'épuration de Sainte-Maxime (convention de mutualisation avec la commune de Sainte-Maxime et groupement de commandes) :

- proposition de réalisation du suivi de l'herbier en régie
- proposition de réalisation du relevé photographique des habitats rocheux en régie
- proposition de réalisation d'étude relative au benthos via un groupement de commandes

Suivi de l'herbier de posidonie

(Carré permanent à Cavalaire-sur-Mer, sonar latéral dans le Golfe de Saint-Tropez...)

Suivi de sédiments :

- au point Nautigolf à Grimaud
- au point chantier naval Madrague (aux Canoubiers)
- au point chantier naval (aux Canoubiers)

Accompagnement de laboratoires de recherche universitaires dans le cadre de programmes scientifiques :

- NuHage : suivi de juvéniles
- Suivi du détritique côtier
- Suivi des post-larves
- CNRS : modification du comportement des acteurs de la grande plaisance sur Pampelonne



Herbier de posidonie



Banquettes de posidonie et détritique côtier

ZMO : Zone de Mouillage Organisé
NuHage : Le projet NUHAGE a pour objectif de caractériser les nurseries de poissons dans les petits fonds côtiers du Var, à partir d'acquisition de données originales sur le terrain
Détritique : Roche sédimentaire composée d'au moins 50 % de débris

SAUR : Groupe spécialisé dans la gestion déléguée des services à l'environnement

Gestion / Aide à la gestion

Autosurveillance des eaux de baignade

	Nombre d'analyses en autosurveillance (Obs marin)	Nombre d'analyses en autosurveillance (SAUR)	Nombre total d'analyses en autosurveillance	Prélèvements supplémentaires (alerte ou crise)
Rayol-canadel	97	42	139	6
Cavalaire	185	34	219	22
La Croix Valmer	141	0	141	11
Ramatuelle	230	0	230	13
Saint-Tropez	235	175	410	29
Gassin	72	33	105	9
Cogolin	40	0	40	7
Grimaud	48	240	288	36
Sainte-Maxime	235	35	270	21
Total	1283	559	1842	154

■ Communes certifiées pour leur système de gestion de la qualité des eaux de baignade

Gestion de la qualité des eaux de baignade

Le bilan de fin de saison est généralement élaboré grâce aux analyses dites rapides (utilisées notamment en gestion de crise).

En 2015, le service a pu réaliser une carte d'information destinée au grand public et relative à la qualité des eaux de baignade ainsi qu'aux plages en général. Celle-ci sera finalisée courant 2016.

Un flyer de promotion du travail réalisé par la Communauté de communes - et relatif aux eaux de baignade - est également largement diffusé avant la saison 2015.



Flyer réalisé au printemps 2015 sur la Qualité des Eaux de Baignade (recto verso)

Interventions, pollutions par hydrocarbure, échouages

Échouages d'animaux marins

8 échouages ont eu lieu entre le 19 janvier et le 24 août 2015 (tortues et dauphins).

Tous - excepté pour les tortues - ont fait l'objet d'une dissection (prélèvements d'organes) dans le cadre du réseau GECEM.



Dissection et prélèvements opérés par le service sur un dauphin bleu

GECEM : Groupe d'Étude des Cétacés de Méditerranée

Dossier sur les problématiques du dragage et des prélèvements de sédiments

Différentes interventions réalisées dans un cadre d'assistance pour des études sur le dragage des sédiments (prélèvement, notices environnementales, élaboration du dossier de déclaration...) ont eu lieu en 2015 pour la commune de Cavalaire-sur-Mer.

Dossier sur les études environnementales

Dans le cadre du projet de réaménagement du littoral de Grimaud et via une convention de mutualisation, deux études ont été menées en 2015 :

- la première concernant la notice d'impact de la mise en place d'embarcadère (plongées effectuées dans le but de déterminer les habitats ...)
- la seconde concernant le projet de réaménagement du littoral de Grimaud dans son ensemble, avec la localisation des herbiers de posidonie à proximité des aménagements à venir

DAE balisage et sites de plongée

En 2015, 13 sites de plongée ont été aménagés et 24 DAE ont été mis en place (21 d'entre eux disposent de bouées).

Dans le cadre d'un appel à projets du Département du Var, de nouveaux sites ont été aménagés : les Sardinoux (à Sainte-Maxime), la Rabiou et la Roche-Michel (à Saint-Tropez), le Rubis (à Ramatuelle) et le Togo (à la Croix Valmer), soit 12 nouveaux aménagements sur lesquels 8 disposent de bouées d'amarrage.

DAE : Dispositif d'Ancrage
Écologique



Le dispositif d'ancrage écologique mis en place par la Communauté de communes

Campagne d'enlèvement de déchets au droit de la plage de Pampelonne Nord

Enlèvement partiel de macrodéchets situés sur la partie nord de Pampelonne sur une zone à forte concentration.

Enlèvement partiel d'une trentaine d'objets (500 kg) et opération à renouveler pour finaliser le nettoyage (*photo ci-contre*).



Missions sensibilisation

Balades aquatiques, Écogestes, campagne Inf'Eau Mer et diaporamas confondus, 2 244 personnes ont été sensibilisées sur 158 interventions.



(Ci-dessus : Campagnes Écogestes et Inf'Eau Mer)

AAMP : Agence des aires marines protégées
AMP : Aires marines protégées

Sensibilisation / Communication

Diaporamas interactifs

Une dizaine de diaporamas a été proposée au grand public en 2015 sur les communes de Cavalaire-sur-Mer, Ramatuelle et Saint-Tropez : le service Espaces Maritimes / Observatoire Marin organise des séances thématiques à l'année et répond aux questions des visiteurs.

Près de 450 personnes ont ainsi été sensibilisées.

Campagne Inf'Eau Mer

Durant l'été 2015, la Communauté de communes est partenaire de la campagne du Réseau Mer PACA pour répondre aux questions des résidents et vacanciers concernant l'environnement et la protection de la mer.

Sur les plages de la Croix Valmer, Cavalaire-sur-Mer, Ramatuelle, Sainte-Maxime, le Rayol-Canadel-sur-Mer et Grimaud, 8 interventions ont eu lieu, 131 questionnaires ont été remplis et 553 personnes ont été sensibilisées.

Écogestes

En tant que coordinatrice de la campagne «Écogestes pour la Méditerranée», l'Intercommunalité a réalisé 18 sorties en 2015 pour 429 personnes sensibilisées.

Elle a ainsi expliqué et diffusé auprès des usagers de la mer les gestes pratiques pour préserver la Méditerranée.

Balades aquatiques

Visant la découverte, l'information et bien sûr la sensibilisation relatives au milieu marin, les balades aquatiques ont enregistré 830 entrées payantes sur la saison estivale 2015 pour un total de recettes s'élevant à 15 710 €.

120 sorties ont été réalisées : 43% d'enfants et 57% d'adultes.

Afin d'accompagner les structures de plongée qui le souhaitent vers le développement des sentiers marins, randonnées palmées etc. la Communauté de communes a décidé d'élaborer un projet d'accompagnement de ces structures privées pour le déploiement des balades aquatiques.

Panneaux relatifs à la grande plaisance en partenariat avec l'AAMP

Participation à l'élaboration des panneaux avec l'AAMP et autres acteurs gestionnaires d'AMP.

Convention de mécénat avec le Casino de Sainte-Maxime

Une convention a été signée en 2015 afin d'élaborer un flyer relatif à la plaisance et à son impact sur l'herbier de posidonie.

Installation des nouveaux panneaux d'information sur les plages

70 panneaux ont été installés sur les communes de Cavalaire-sur-Mer, Cogolin, Gassin, Sainte-Maxime et Saint-Tropez.

Les thèmes sont aussi divers que les macro-déchets, les dunes à protéger, la pêche de loisir ou encore les plages propres et vivantes.

Participation à des salons

Les jours de l'écume au Lavandou du 24 au 27 septembre 2015 ainsi que le Défi des puffins à Cavalaire-sur-Mer les 24 et 25 octobre 2015.



(Ci-dessus : exemples de panneaux plage)

Élaboration du document cadre 2015 - 2020

Le document cadre 2015 - 2020 constitue un document de référence et d'orientation pour les différents partenaires du service.

Le travail d'élaboration s'est déroulé de la manière suivante :

- Analyse du travail réalisé sur la période 2010 - 2015
- Entretiens individuels sur les perspectives 2015 -2020
- Réunion de travail pour l'élaboration collective du document 2015 -2020
- Diffusion générale du résultat du travail collectif pour validation par les participants au groupe de travail
- Transmission du projet de document cadre à la Commission Espace Maritime, au Bureau communautaire et au Conseil communautaire.



Document cadre 2015 - 2020

Assainissement

SPANC : Service Public
d'Assainissement Non Collectif

Depuis le 1^{er} juillet 2015, le SPANC est venu renforcer l'action de la Communauté de communes. Ce service concerne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux domestiques non raccordées au réseau d'assainissement collectif.

C'est désormais à la collectivité de répondre aux prérogatives imposées par la loi sur l'eau de 1992, à savoir le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif.

Il a un rôle essentiel auprès des usagers dans la construction et l'entretien de leur filière d'assainissement.

Entre juillet et décembre 2015 :

21 contrôles ont été effectués à la conception (les installations à créer ou à réhabiliter font l'objet d'un contrôle préalable sur examen d'un dossier technique, accompagné d'une étude du sol et l'autorisation de construire n'est délivrée que sur avis favorable du SPANC)

25 à la réalisation (le respect des exigences règlementaires des installations à créer ou à réhabiliter est vérifié par des visites en cours de chantier)

10 à la vente (un diagnostic obligatoire sur le fonctionnement d'une installation existante est délivré lors de la vente d'une propriété).



Un agent est affecté au SPANC et procède, sur le territoire où le service n'est pas délégué, au contrôle des installations d'assainissement autonomes

Le bilan de la gestion du service SPANC fait l'objet d'un rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public présenté séparément du présent Rapport d'Activité 2015.

4 Aménagement du territoire : un développement cohérent et maîtrisé

■ Stratégie et cohérence territoriale

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Golfe de Saint-Tropez prévoit ce que sera le cadre de vie des habitants du Golfe d'ici 2035.

L'année 2015 a été marquée par la révision du document qui fut, lors de son élaboration en 2006, le premier SCOT du Var. Bousculé par les changements du Code de l'Urbanisme, les lois Grenelle 1 et 2 ou encore la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le schéma de 2006 méritait d'être «revisité» : prescrite en décembre 2014, la révision du SCOT permet d'actualiser les grandes lignes de ce dernier.

Grâce au Livre Blanc, document à travers lequel les élus se sont prononcés sur les directions politiques qu'ils souhaitent donner à l'élaboration du nouveau projet d'aménagement et de développement local, le rôle du SCOT s'est vu renforcé.

Finalisation du Livre Blanc

Élaborer un SCOT, c'est imaginer l'avenir de son territoire sur les vingt ans à venir.

Connaître parfaitement ce territoire afin de dessiner ce qu'il sera demain est indispensable.

Le schéma se compose ainsi de 4 principaux documents :

- le diagnostic territorial : il s'appuie sur le bilan du SCOT de 2006 qui, après 10 ans d'application, révèle une bonne mise en oeuvre globale tout autant que des efforts à poursuivre
- un projet d'aménagement et de développement durables (PADD), document politique exprimant les objectifs du projet
- un document d'orientations et d'objectifs stratégiques (DOO), document opérationnel du SCOT
- un document individualisé qui prendra en compte l'organisation des usages en mer

Budget 2015

pour l'Aménagement de l'espace* :

Fonctionnement : 781 141,64 €

Investissement : 10 781,96 €

Subventions reçues (Fonctionnement) :

7 800 €

Subventions reçues (Investissement) :

20 000 €

* Système d'Information Géographique inclus

Révision du SCOT du Golfe de Saint-Tropez



Livre Blanc

Éléments de cadrage pour la conduite de la démarche



Le Livre Blanc et le territoire du SCOT du Golfe de Saint-Tropez



Le COPIL du 1^{er} octobre 2015 à Grimaud



Installation de l'exposition dans la mairie du Rayol-Canadel-sur-Mer

Réalisé conjointement entre les élus des douze communes, le **Livre blanc** est une synthèse des enjeux et attentes formulés pour le développement du territoire et permet de fixer les principaux objectifs à engager d'ici les quinze années à venir et vise un épanouissement territorial raisonné et maîtrisé au bénéfice des habitants et usagers locaux.

Il est disponible en téléchargement sur le site de la Communauté de communes.

Finalisé fin 2015, il est adopté en Conseil Communautaire le 30 mars 2016.

Mise en place de la gouvernance

La gouvernance du SCOT s'organise en 2015 avec :

- le Comité de Pilotage du SCOT, composé d'élus de la collectivité et d'élus non communautaires membres des commissions concernées par les thèmes mobilisés dans la démarche, au nombre de six, intéressant 61 élus (4 COPIL ont eu lieu en 2015 ainsi qu'1 séminaire des élus)
- l'équipe projet, comportant les chefs de services concernés, l'Agence d'urbanisme de l'Aire Toulonnaise et du Var AUdat-Var (Maître d'œuvre) et les bureaux d'études, mobilisés selon les domaines investis. Son rôle est de nourrir le Copil SCOT.
- les groupes thématiques utiles à forger les avis techniques : les communicants des communes, les urbanistes des communes etc.

Exposition itinérante

Les ficelles du travail d'élaboration du SCOT, pas toujours visibles pour la population, ont été présentées lors d'une exposition itinérante durant l'été 2015.

Présentée dans les 12 communes de l'Intercommunalité, cette dernière a permis, sur treize jours, d'expliquer la démarche tout autant que les enjeux du SCOT aux administrés.

Des remarques environnementales (volonté de préserver et de protéger les forêts, les sites naturels et remarquables, engagement dans l'agriculture locale et bio...), relatives à l'harmonie générale (cohabitation entre neuf et ancien, respect des traditions...) mais aussi propres aux modes de transport moins polluants sont venues jalonner les registres de concertation au sein des mairies.

■ Gens du voyage

Gestion de l'aire de grand passage de Cogolin

La Communauté de communes bénéficie de la mise à disposition, par la commune de Cogolin, d'un terrain d'accueil saisonnier pour les gens du voyage.

La préparation du site a nécessité, en 2015, l'intervention d'équipes de débroussaillage et de nettoyage. Des aménagements ont été réalisés pour améliorer la visibilité des véhicules.

L'organisation de la saison 2015 a été préparée grâce à une collaboration étroite entre la collectivité et la Coordination départementale «Gens du voyage», mise en place par la Préfecture.

La collaboration permanente entre la gendarmerie et la police municipale a permis une bonne anticipation des arrivées.

Toutefois et malgré les efforts, le terrain n'a été occupé qu'une semaine au total tandis que d'autres terrains publics et privés ont servi d'aire d'accueil.

Le territoire a vu le passage de **plus de 800 caravanes entre les mois d'avril et juillet 2015 : le pic de fréquentation s'est situé la semaine du 15 juin.**

Aire de grand passage de Cogolin, en mai 2015



Budget 2015

pour les Gens du Voyage :

Fonctionnement : 3 089,53 €

Investissement : 2 772 €

Mise en oeuvre du schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage

L'intercommunalité a l'obligation de s'inscrire dans la mise en oeuvre du schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage avec la réalisation, aire de grand passage de Cogolin incluse, de 2 aires d'accueil permanent et 2 aires de grand passage.

La recherche de terrains disponibles s'est poursuivie en 2015 mais n'a pas permis, à ce jour, la sélection de nouveaux espaces dédiés.

■ Programme Local de l'Habitat

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document essentiel d'observation, de définition et de programmation des investissements à l'échelle d'un territoire intercommunal.

Il permet de répondre aux besoins en logements et en hébergements en programmant les constructions nouvelles et les actions à mener pour améliorer et réhabiliter le parc de logements existant (public et privé).

Ce document doit être juridiquement compatible avec les grandes orientations définies par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

L'année 2015 a vu le lancement des travaux du PLH. La phase de diagnostic a commencé à l'automne avec, entre autres, la rencontre avec chaque commune et les principaux partenaires du dossier (Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var - DDTM - et l'Établissement Public Foncier Régional).

La Communauté de communes s'est largement appuyée sur les statistiques fournies par l'Observatoire Départemental de l'Habitat pour asseoir les bases de l'état des lieux du logement dans le Golfe de Saint-Tropez. Durant l'année 2015, la collectivité a participé à différents travaux d'élaboration du schéma départemental de l'Habitat, animé par le Département.

■ Déplacements, Transports et Infrastructures

Suivi des grands projets d'aménagement routier et de transport

Les services du Conseil Général du Var et la Communauté de communes ont été en contact permanent durant l'année 2015 afin de suivre l'état d'avancement des grandes études menées sur les projets de desserte et de transport sur le territoire communautaire:

- contournement ouest de Sainte-Maxime
- faisabilité concernant la mise en place d'un transport en commun en site propre entre Sainte-Maxime et Saint-Tropez via Cogolin
- mise en place d'une ligne publique de transport maritime au sein du Golfe de Saint-Tropez

Le Département est venu à trois reprises présenter l'état d'avancement de leurs travaux : la première en mars, la deuxième en octobre et la troisième en novembre 2015.



Le village de Cogolin (ci-dessus) et Port-Grimaud (ci-dessous)



Budget 2015

pour les Déplacements
et Transport :

Fonctionnement : 402 840 €



Réunion de travail autour du projet de contournement ouest de Sainte-Maxime

Étude d'un projet d'hélistation en mer

Le projet de plate-forme d'hélistation flottante sur le plan d'eau du Golfe de Saint-Tropez - aéroporté équipé pour recevoir exclusivement les hélicoptères - a été examiné en 2015 au regard d'éléments techniques plus détaillés qu'en 2014.

Les réflexions ne sont pas achevées et des études complémentaires ont été programmées pour 2016.

Financement du transport scolaire des élèves du 2nd degré

Pour la 3^e année consécutive, la Communauté de communes finance la part «famille» du transport scolaire pour l'ensemble des collégiens et lycéens domiciliés sur le territoire, à hauteur de 120€ par élève.

1 552 lycéens et 1 805 collégiens ont ainsi été transportés en 2015, soit un total de 3 357 cartes de transport délivrées gratuitement par la collectivité.

Ce dispositif permet également aux jeunes de bénéficier, sur toute l'année - week-ends et vacances scolaires compris - du Pass' Jeune de Var Lib' : les déplacements sur toutes les lignes départementales se font ainsi gratuitement.



Aide au transport scolaire



Le tourisme reste l'activité économique phare sur le territoire du Golfe de Saint-Tropez

5 Développement économique : Soutenir et Prévoir

■ Tourisme et promotion du territoire

Les actions menées en matière d'économie touristique par la Communauté de communes sont de deux ordres :

- Missions d'ingénierie et de conseil auprès des communes
- Mission de promotion de la destination, confiée à l'agence de promotion «Golfe de Saint-Tropez Tourisme», outil opérationnel de la collectivité

Missions d'ingénierie et de conseil auprès des communes

Observatoire de l'économie touristique

Outil d'aide à la décision depuis 1990 intégré dans l'observatoire du territoire.

- Suivi d'indicateurs : fréquentation touristique, capacité d'accueil, données économiques...
- Diffusion auprès des élus, des institutionnels et des professionnels (hébergeurs, restaurateurs, prestataires d'activités).

Sentiers de randonnées

État des lieux et mise en réseaux des circuits de randonnées.

- Cartographie et conseil auprès des communes de Grimaud, la Garde-Freinet, Cogolin, la Mole (en cours)
- Proposition de maillage intercommunal (maîtrise d'ouvrage : travaux à la charge des communes)

Patrimoine

Inventaire des richesses patrimoniales du territoire, accompagnement et assistance des communes dans la sauvegarde, la mise en valeur de leur patrimoine et leur promotion auprès du grand public.

Budget 2015

Fonctionnement (personnel compris) : **1 369 806 €**

Investissement : **7 981 €**

** hors dépenses non ventilables (amortissements, opérations d'ordre, etc.)*



QR Code
(chapelle des pénitents à Grimaud)

SPL : Société Publique Locale

Quelques chiffres

Facebook - 69 000 fans,
15 millions de vues,
1 million d'interactions
(entre 2014 et fin 2015)

Instagram - 1 172 abonnés,
8 000 interactions

Pinterest -
37 680 vues

■ Sensibilisation, diffusion et information du grand public : itinéraires numériques avec près de 100 QR codes installés sur les communes, conférences et journées du patrimoine, aide aux offices de tourisme pour la création de circuits thématiques (Cogolin, Rayol-Canadel-sur-Mer, Le Plan de la Tour en 2015).

■ Opérations «Éductours» auxquelles participent les responsables de la SPL «Golfe de Saint-Tropez Tourisme» ainsi que ceux des Offices de Tourisme dans le but d'informer et de promouvoir différents sites pour ensuite les proposer aux visiteurs des offices de tourisme. Ces opérations sont également l'occasion de se réapproprier la destination qu'est le Golfe de Saint-Tropez et ses multiples atouts.

En 2015, les Éductours se sont déroulés à Cavalaire-sur-Mer, la Croix-Valmer, le Plan-De-La-Tour, Ramatuelle et le Rayol-Canadel-sur-Mer. Chacune de ces journées a mobilisé plus d'une trentaine de participants.

Les objectifs de la SPL «Golfe de Saint-Tropez Tourisme»

■ **Conforter** l'image du Golfe de Saint-Tropez selon 6 axes promotionnels définis en concertation avec les Offices du Tourisme : la mer, la nature, le patrimoine et la culture, les saveurs du terroir, le prestige et le bien-être, les sorties et la vie nocturne.

- Objectif : valorisation des 12 communes du territoire
- Cibles de clientèle : les principales régions françaises (PACA, Ile-de-France, Rhône-Alpes, Nord-Pas-De-Calais), les pays d'Europe (Grande-Bretagne, Italie, Allemagne, Benelux, Pays-Bas, Suisse)

■ **Présenter** exhaustivement l'offre d'hébergements, de prestations et activités de loisirs, de séjours packagés etc...

■ **Promouvoir** les animations proposées par les communes

■ **Assurer** la promotion et la communication du territoire communautaire

les outils numériques

Les sites Internet de la destination « Golfe de Saint-Tropez Tourisme »

- Information www.visitgolfe.com
- Commercialisation : www.resagolfe.com
- Séjours thématiques : www.weekendprovence.fr
- Loisirs et Prestations d'activités : www.amusezvous.fr

Les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Google+, chaîne You Tube « Golfe de Saint-Tropez Tourisme », Instagram, Pinterest, Blogs professionnels, presse étrangère...).

L'objectif visé en 2015 était de sensibiliser environ 7 millions de personnes : fin 2015, ce sont près de 10 millions de visiteurs qui ont utilisé les 9 pages ou comptes gérés par «Golfe de Saint-Tropez Tourisme».

Les versions mobiles (smartphones, tablettes), borne interactive.

les éditions

Les éditions intercommunales sont complémentaires aux éditions communales. Elles portent la signature «Golfe de Saint-Tropez Tourisme»:

- Magazine Mythique (brochure séduction au format magazine avec trois «entrées» - le territoire, les 12 communes, les filières. Tirage à 27 000 exemplaires : 20 000 en français et 7 000 en anglais)

- Essentiel : listing des professionnels du tourisme. 11 000 exemplaires en français
- Carte Balades : découverte du territoire en randonnée, en voiture ou à vélo. 50 000 exemplaires, dont 31 350 en français, 8 050 en anglais, 5 600 en allemand et 5 000 en italien
- Amusez-vous : guide des loisirs à prix attractifs. 25 000 exemplaires en français
- Guide des animations phares du territoire en hors saison. 6 000 exemplaires en français pour la période février - mars - avril 2015 et 3 300 exemplaires en français pour la période novembre - décembre 2015 et janvier 2016.
- Flyers légers pour communiquer sur le territoire, les événements majeurs à distribuer en salons. Edité en 2014 pour deux ans (5 000 exemplaires), une nouvelle édition est programmée pour 2016 en fonction du budget



Revue Mythique

• **les salons et workshops**

En 2015, la SPL a participé à des salons publics et professionnels à Paris et Marseille.

Des workshops ont été organisés avec la CCI du Var à l'aéroport d'Hyères ainsi que dans le cadre du «Var Provence Cruise Club».

Fruit d'un étroit partenariat entre la CCI du Var et le Conseil Général du Var, la structure qu'est le «Var Provence Cruise Club» fédère les acteurs publics et privés du tourisme, intervenant dans le secteur des croisières. Elle permet de structurer et de promouvoir l'offre du Var, auprès des principales compagnies déployées en Méditerranée dans le but d'en faire une destination croisière attractive.

■ **Animer** le réseau de professionnels : 400 hébergeurs, 550 restaurants, 500 prestataires de loisirs et activités

■ **Vendre** des prestations de loisirs, des événements, des produits thématiques, des hébergements etc. en partenariat avec les services de commercialisation dédiés pour permettre une mise en relation directe du client avec les hébergeurs.

■ **Assurer** l'accueil de la clientèle sur place, toute l'année et 6 jours sur 7.



L'une des 38 plages du territoire (plage de la Nartelle à Sainte-Maxime)

Workshop : atelier

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

La SPL en chiffres

951 000 € : montant de la rémunération de la SPL par la Communauté de communes (110 000 € émane du Département)

895 184 € : montant des ventes directes du service commercialisation (78 463 € de commissions sont ainsi générés)

17 587 € : bénéfices de la SPL au 31 décembre 2015

LE TOURISME DANS LE GOLFE DE SAINT-TROPEZ EN 2015, C'EST ...

- Plus de **260 000 lits touristiques**
- **558 restaurants**
- **30 caves et domaines viticoles**
- **38 plages et criques, 103 km de linéaire côtier**
- **10 ports**
- **500 prestataires d'activités** de loisirs, culturels et sportifs
- la fréquentation touristique moyenne par jour en 2015 sur l'ensemble du territoire était de 165 000 personnes en juillet et 191 000 personnes en août
- l'économie touristique représente **80% de l'activité économique** du Golfe de Saint-Tropez

SIDECM : Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la Corniche des Maures

Prêt à usage : Contrat par lequel l'une des parties livre une chose à l'autre pour s'en servir, à la charge par le preneur de la rendre après s'en être servi



La mise en valeur agricole (photos ci-dessus et ci-dessous) permet notamment la création d'exploitations maraîchères



ODARC : Office de Développement Rural de la Corse

ASL : Association Syndicale Libre

SAEML : Société Anonyme d'Économie Mixte Locale

■ Agriculture, énergie

Le service a été créé à l'automne 2014 et affiche donc, fin 2015, une année d'existence. Son développement n'en a pas été moins conséquent.

Développement agricole

Reconquête de friches agricoles

Il s'agit de travaux de maîtrise d'oeuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage en mutualisation

■ Pour le SIDECM :

La Communauté de communes contractualise des parcelles, propriétés du Syndicat, avec Daniel RIGOTTI, producteur de cannes de Provence et fabricant d'anches. En 2015, deux parcelles ont fait l'objet d'un «prêt à usage».

■ Pour la Commune de Ramatuelle :

La mise en valeur agricole concerne les propriétés de la commune de Ramatuelle, elle-même maître d'ouvrage, ainsi que celles du Conservatoire du littoral.

Le montage du marché de travaux et le lancement de ceux-ci ont eu lieu en 2015 et la réalisation complète est prévue courant 2016.

La Communauté de communes assiste la commune pour le montage technique et foncier du dossier mais aussi pour l'accompagnement dans la procédure de recrutement des candidats à l'installation pour le maraichage.

Deux projets de mise en valeur agricole ont été définis (culture bio), à savoir :

- un complément de surface de vignes pour la ferme-relais communale des Boutinelles (7 hectares)
- la création de deux exploitations maraîchères (5,5 hectares)

■ Pour la Commune de Grimaud :

Une étude comprenant l'inventaire et le potentiel des friches de la commune est réalisée par la Chambre d'Agriculture.

La réflexion est engagée et les recherches pour réaliser la mise en valeur de ces friches à moindre coût est en cours.

Sylviculture

Projet MARITTIMO autour du chêne liège et de sa valorisation

En 2015 a débuté un travail en collaboration avec le Syndicat Mixte du Massif des Maures pour répondre à l'appel à projet MARITTIMO.

Ce projet porte sur le chêne liège et la valorisation de ce dernier en tant que matériau isolant.

Monté de concert avec l'Office de Développement Rural de la Corse (ODARC), le programme est appelé « LIEGERE » et bénéficie également des soutiens comme celui du Département du Var, de l'ASL de la Suberaie varoise, la Société Mini Green Power, la SAEML Corse Bois Énergie etc.

Les actions futures à mener sur le massif des Maures se déclinent comme suit :

- Étude technique sur la production d'un granulé de liège de qualité
- Étude de marché (produits existants, tarifs pratiqués, besoins identifiés, développements envisageables...)
- Exploitation des forêts (55 hectares de travaux de sylviculture dans le chêne liège)

Projet de revitalisation de la Châtaigneraie sur la Garde-Freinet

En collaboration avec l'ASL de la Suberaie Varoise, le Syndicat des Producteurs de Châtaignes du Var, la SAFER et le CRPF a été lancé, courant 2015, un projet de revitalisation de la Châtaigneraie à la Garde-Freinet.

Mise en oeuvre du dossier «Territoire en action pour l'avenir de la forêt régionale, son développement économique et sa valorisation »

Le dossier « Territoire en Action pour l'avenir de la forêt régionale, son développement économique et sa valorisation » a permis la mise en place d'actions pilotes de gestion et de mobilisation de la ressource forestière du massif des Maures selon trois axes :

- la définition d'un nouveau cadre pour l'exploitation forestière dans le massif des Maures, conforme aux besoins et aux exigences récentes,
- l'élaboration des cahiers des charges d'actions pilotes cherchant à valoriser les potentialités naturelles de ce territoire, tout en adaptant les techniques de gestion et d'exploitation,
- la transmission au plus grand nombre des réflexions et travaux portés dans le cadre de cet appel à projet.

Le dossier a été élaboré à l'automne 2014 et mis en oeuvre dès l'automne 2015. Il représente un budget de 57 000 € HT avec une aide de la Région à hauteur de 70 %.

Les cahiers des charges de valorisation de la biomasse sont arrêtés et différentes expérimentations ont été effectuées (avec notamment la récolte des maquis et de frênaie ripisylve ou encore la transformation en plaquette forestière d'arbres entiers d'espèce pin pignon).

Un essai a également été fait sur la valorisation d'arbre entier (pin pignon toujours), ce qui a permis de souligner les modalités à mettre en place. Les cahiers des charges des usines de production d'électricité UNIPER et SYLVIANA sont aujourd'hui définis.

Énergie

Recherche autour de la valorisation des déchets verts traités sur l'Écopôle

Des négociations ont débuté en 2014 avec les deux énergéticiens qui s'implantent en PACA : le groupe EON à Gardanne et INOVA à Brignoles.

Les contrats d'approvisionnement sont prêts à être signés depuis la fin 2015.

Trois acteurs sont concernés : UNIPER (EON), SYLVIANA (INOVA) et CROKBOIS.

Ces contrats, une fois signés, permettront la valorisation de la totalité des déchets ligneux collectés sur la Communauté de communes.

Lancement du volet Énergie du SCOT

Les assistants à maîtrise d'ouvrage se sont rencontrés en décembre 2015 dans le but de définir une méthode de travail et de coordination.

Audit Écopôle et conversion à la production d'énergie

En 2015, la Communauté de communes a reçu des subventions afin de financer les travaux nécessaires à la mise en place d'une structure juridique et technique adaptée à l'Écopôle en tant que plate-forme apte à être convertie à la production d'énergie.

Un cahier des charges est en cours d'écriture afin d'engager cette opération avec l'assistance du bureau spécialisé dans les déchets verts et le bois énergie.

La valorisation des différents déchets ligneux collectés par le service Déchets Ménagers et Assimilés est donc en marche.

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

L'Écopôle de la Mole pourrait prochainement fournir ses produits ligneux à une usine de cogénération comme celle d'INOVA à Brignoles (photo ci-dessous)





Le site VEOLIA de Carros (photo ci-dessus) alimente en biomasse la chaudière de Ranguin à Cannes. Agents et élus de la Communauté de communes ont visité le site le 25 septembre 2015 (photo ci-dessous)



Parmi ces déchets, on peut citer:

- les fractions ligneuses des déchets verts
- les refus de compostage
- les bois d'emballage
- les souches
- les bois traités

Élaboration et lancement du Marché Ligne d’Affinage

La visite du 25 septembre 2015 sur le site VEOLIA de Carros, dans les Alpes-Maritimes, a permis à la Communauté de communes de constater l'efficacité d'une ligne d'affinage similaire à celle qu'elle souhaite acquérir.

Le site traite non seulement le déchet vert mais sépare également la fraction ligneuse pour préparer du combustible (biomasse).

■ Emploi et formation

La Communauté de communes, qui adhère à la Mission locale du Golfe de Saint-Tropez et du Pays des Maures, participe financièrement aux dispositifs d'insertion sociale et professionnelle auprès des jeunes publics (16-25 ans) au même titre que l'État, la Région et les différents acteurs de «l'aide sociale».

La Mission locale du Golfe de Saint-Tropez et du Pays des Maures

La Mission locale travaille en étroite collaboration avec les partenaires de l'action sociale : le Conseil Départemental, les CCAS des 12 communes de la collectivité, les associations caritatives (Secours Catholique, Croix Rouge, Secours Populaire, Restos du Coeur ...)

Elle bénéficie d'une équipe technique dynamique au service des jeunes, dont :

- une directrice
- une assistante de direction et une chargée d'accueil
- cinq conseillers en insertion sociale et professionnelle
- un assistant social
- une psychologue

En 2015, plus de 1 600 jeunes ont été suivis par la mission locale, parmi eux :

- 488 ont été bénéficiaires d'informations et prestations liées à l'orientation (ateliers Pass'avenir, immersions professionnelles, service d'orientation professionnelle...)
- 380 ont rencontré l'assistant social pour les accompagner vers et dans le monde du travail. Les jeunes accueillis, dans des situations sociales dégradées (couverture sociale, papier d'identité, accès aux soins, logement) et/ou avec des relations familiales tendues sont tous volontaires
- 130 ont fait l'objet d'une écoute approfondie eu égard à leur souffrance et leur besoin d'aide
- 171 ont pu être orientés dans le cadre de la formation professionnelle (85 % ont intégré SIGMA Formation, seul organisme de formation implanté dans le Golfe de Saint-Tropez)
- 146 sont entrés dans le programme contre le décrochage scolaire grâce au partenariat local avec les établissements scolaires

À noter également que :

- 120 contrats en alternance ont été signés, répartis majoritairement sur la vente et l'industrie hôtelière. Les autres contrats concernent l'installation et la maintenance, le personnel du BTP, les espaces verts et l'industrie.
- 170 jeunes demandeurs d'emploi en partenariat avec Pôle Emploi ont été reçus en accompagnement pour des propositions de projet professionnel, formation, emploi ou encore action sociale.

La 13^{ème} édition des « Saisons de l'Emploi »

Organisée le 10 mars 2015 à Cogolin, la 13^{ème} édition des «Saisons de l'Emploi» a réuni une soixantaine de recruteurs dans les secteurs de l'hôtellerie, la restauration et le commerce. Ce forum annuel est essentiellement destiné à favoriser l'emploi des travailleurs saisonniers.

En quelques chiffres, la 13^{ème} édition c'est :

- 988 demandeurs d'emploi invités - dont 200 jeunes suivis par la Mission Locale
- 57 entreprises du Golfe de Saint-Tropez présentes
- 249 offres saisonnières ouvertes
- 602 postes à pourvoir

Les autres programmes d'accompagnement

Trois autres programmes d'accompagnement soutiennent également les jeunes en difficulté.

Le parrainage «Relais Jeunes Diplômés» (qui offre un accompagnement individualisé mené par un bénévole ayant une expérience professionnelle ainsi qu'un réseau personnel actif), le contrat d'insertion dans la vie sociale (destiné aux jeunes nécessitant un accompagnement soutenu et individualisé avec un conseiller) et le contrat unique d'insertion «emploi d'avenir».

Pour en savoir plus

Mission locale - 14 rue Carnot 83310 Cogolin

Tél. : 04 94 54 62 52 - Email : missionlocale.cogolin@wanadoo.fr



Le forum «Saisons de l'Emploi » est chaque année un succès (photo ci-dessus et ci-dessous)



Le budget de la Mission Locale en 2015

574 697 € : montant global du budget

190 400 € : montant de l'aide financière apportée par la Communauté de communes

Les autres recettes proviennent essentiellement de l'État et de la Région et sont liées aux activités et dispositifs mis en place par la mission locale



La piste motorisée a soufflé ses deux ans d'existence à l'été 2015

La piste motorisée

Propriétaire depuis l'été 2013 d'une piste de formation à la conduite de véhicules 2 roues motorisés dont le besoin était devenu pressant sur le territoire, la Communauté de communes est chargée de l'entretien de l'équipement.

La collectivité met cette piste motorisée - située sur la commune de Gassin - à disposition de l'association des auto-écoles du Golfe et perçoit un loyer dont le montant s'élève à 6 000€ en 2015.

De son côté, l'association a réalisé quelques aménagements cette même année :

- Acquisition d'un container sécurisé afin d'y entreposer le matériel nécessaire à la formation des 2 roues
- Achat de matériel de nettoyage de la piste afin de sécuriser au mieux cette dernière en cas d'intempérie

En 2015, le nombre de formations effectuées était de : 206 pour les A/A2, 146 pour les A1 (125 cm³) et 256 pour les AM (50 cm³).



Échantillon de flyers et affiches réalisés par la Communauté de communes

6. Ressources : Connaissance et transparence

■ Communication

Accompagnement des services opérationnels

Afin de donner du poids aux différents services communautaires, la Communauté de communes accompagne ces derniers dans leurs campagnes de communication spécifiques :

- Service Déchets (DMA) : sensibilisation au tri et au respect des consignes (stands d'information, dépliants, informations sur le site web, communiqués de presse, etc.), mise en place de la campagne d'information sur les consignes de tri élargies à tous les emballages plastiques qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016, informations générales sur le site de traitement des déchets verts l'Écopole à la Mole (vente plaquettes, compost, paillage, panneau à l'entrée du site avec plan, contact, horaires ...)
- Service Aménagement du Territoire/SCOT : Exposition itinérante sur la présentation du Schéma de Cohérence Territoriale, de juin à septembre 2015, accueillie successivement par l'ensemble des communes du territoire
- Service Cours d'eau : information sur les travaux (communiqués de presse, panneaux de chantiers), signature du Contrat de Rivière dans la salle Espéridou à Gassin le 27 octobre 2015
- Service Observatoire marin : promotion des diaporamas interactifs, Natura 2000, sensibilisation à la protection de la posidonie, etc. (dépliants, communiqués de presse, informations sur le site web institutionnel et le site web de l'Observatoire marin www.observatoire-marin.com, panneaux d'information, etc.)
- Service Forêt : information sur les travaux (communiqués de presse, panneaux de chantiers)

Site web institutionnel

Le site web www.cc-golfedesainttropez.fr a été mis en ligne, dans sa nouvelle version, en mai 2015 (aspect graphique et ergonomie améliorés). Il a été régulièrement mis à jour.



Page d'accueil du site Web de la Communauté de communes



Article Var-matin sur la signature du Contrat de Rivière



Article écrit par la Communauté de communes pour le bulletin municipal de Saint-Tropez

Relations presse

Parution d'une centaine d'articles dans Var-Matin.

Bulletins municipaux

En ce qui concerne la parution d'articles communautaires dans les bulletins municipaux, la mutualisation a permis la signature d'une convention avec 9 communes (bientôt 10 avec La Mole, pour l'encartage et la diffusion d'une publication communautaire dans son bulletin municipal) et 15 parutions déjà réalisées (4 thèmes d'articles en fin d'année 2015 : Ecopôle, SCOT, risque inondation et la collecte des encombrants).

Un petit guide détaillant les procédures du schéma de mutualisation a été remis aux Maires et un Bordereau des Prix Unitaires (BPU) émis afin d'éviter les disparités entre communes.

Projets

Afin d'être encore plus attractif, la restructuration du site internet de la Communauté de communes est à l'étude.

Également à l'étude, la création d'une page Facebook et la présence de la collectivité sur Twitter.

Fin 2015, la réalisation de la première Lettre d'information numérique de la Communauté est validée.

Côté évènementiel, une exposition organisée par la collectivité et l'Entente Pour la Forêt Méditerranéenne est prévue pour le printemps 2016.

■ Système d'Information Géographique (SIG), Informatique et Téléphonie

Les objectifs de la compétence

Le SIG permet de créer, gérer, analyser et partager l'information géographique. Il est un outil majeur pour une meilleure connaissance et maîtrise du territoire intercommunal.

Le service SIG/Informatique et Téléphonie de la Communauté de communes a la gestion d'un parc «informatique et téléphonie» sur l'ensemble des bâtiments et autres sites de la collectivité ainsi que la gestion du SIG.

Il assure le développement, l'analyse et la diffusion des données du SIG auprès de l'ensemble des communes : données liées aux compétences communautaires, mais aussi données nécessaires au maintien des applicatifs métiers, cadastre et urbanisme.

Le Parc Informatique

13 sites sont équipés au total. Le siège administratif de la Communauté de communes et celui des Déchets Ménagers et Assimilés à Cogolin, les locaux du service Espaces Maritimes/Observatoire Marin à Cavalaire-sur-Mer, 9 déchèteries ainsi que la plate-forme de traitement des déchets verts à la Mole (Ecopôle).

63 ordinateurs de bureau sont fonctionnels, 27 ordinateurs portables, 5 serveurs, 2 traceurs etc.

La Téléphonie

Elle concerne 3 centrales téléphoniques (deux marchés séparés en cours), 55 téléphones portables sur trois opérateurs (marché en cours issus des anciennes structures), 80 lignes fixes et 12 abonnements internet.

Applicatif : Ensemble de programmes informatiques destinés à aider un utilisateur à réaliser un travail

Cadastre : Registre public sur lequel sont inscrites avec précision les propriétés foncières d'une commune

Les actions phare de 2015

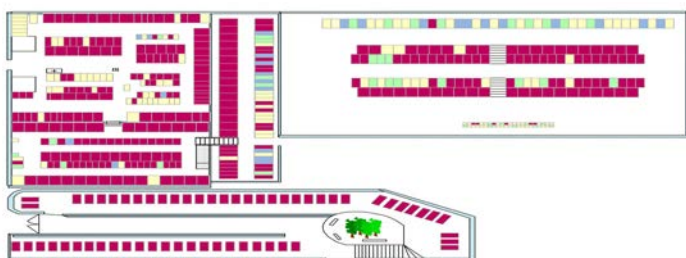
Pour l'Informatique et la Téléphonie

Travaux d'aménagement (câblage etc.), déménagement des postes informatiques, copieurs, définition des besoins en matière d'impression et optimisation des coûts sur l'ensemble des locaux, suivi de l'aménagement numérique, participation aux différents dossiers du SCOT.

Pour le SIG

- Mise à jour annuelle du cadastre
- Transfert des bases de données communales de Cavalaire-sur-Mer sur le serveur communautaire
- Intégration du Plan Local de l'Urbanisme (PLU)
- Réalisation de la base de données relative au service Redevance Spéciale (formation des agents, suivi et intégration des fiches terrain)
- Création d'un utilitaire de maintien de la base de données communales pour l'adressage (création de nouvelles voies ...) et réalisation d'un protocole de mise à jour
- Formation d'agents communaux
- Opérations «Mutualisation»:
 - À Ramatuelle : numérisation du cimetière (partie n°3 : *photo ci-dessous*), création de la base de données associée et installation sur le serveur de la mairie
 - À Cogolin : relevé exhaustif du réseau pluvial de la commune à l'aide de la solution de relevé GPS (intégration sur le SIG communautaire), mise en place de l'outil de prise en main à distance et maintien de la base. Cette opération a débuté en 2015 et se poursuit en 2016.
 - Au Plan-De-La-Tour : démarrage de la mission adressage pour le centre-ville

Plan du cimetière de RAMATUELLE



- Afin que l'ensemble des 12 communes soit doté du Haut Débit, la Communauté de communes a participé au groupe de travail départemental sur l'Aménagement Numérique du territoire (10 comités techniques et 1 comité de pilotage le 14 octobre 2015 à Toulon).



Un agent communautaire du SIG en plein relevé du réseau pluvial (photos ci-dessus)

EN QUELQUES CHIFFRES

- 1 Web SIG** déployé sur les 12 communes
- 200 utilisateurs** sur les 12 communes (+ prestataires)
- + de 7 500 connexions** à l'application par mois sur l'ensemble du territoire



Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez

Hôtel communautaire - 2, rue Blaise Pascal - 83310 COGOLIN

Téléphone : 04 94 55 70 30 - Fax : 04 94 54 56 39

Email : contact@cc-golfedesainttropez.fr

www.cc-golfedesainttropez.fr

**12 communes s'engagent
pour un territoire durable**



Septembre 2016

Rédaction/ conception / réalisation : Katia ENRIOTTI

kenriotti@cc-golfedesainttropez.fr

Photographies : CCGST, Emmanuel Bertrand, DR

Impression : Hémisud, imprimerie varoise labellisée Imprim'vert.

CAVALAIRE-SUR-MER ■ COGOLIN ■ GASSIN ■ GRIMAUD ■ LA CROIX VALMER ■ LA GARDE-FREINET ■ LA MOLE
LE PLAN-DE-LA-TOUR ■ RAMATUELLE ■ RAYOL-CANADEL-SUR-MER ■ SAINT-TROPEZ ■ SAINTE-MAXIME